

**AU CŒUR DE L'ACTION BENEVOLE :
LES GROUPES SOUTENUS PAR L'ÉGLISE**

Suzie Robichaud, Ph.D.

**Assistante de recherche :
Myriam Duplain,
étudiante à la MEIR**

**Collection « Notes et rapports de recherche »
Note de recherche n° 22**

**Groupe de recherche et d'intervention régionales
Université du Québec à Chicoutimi
Mai 2000**

Ce projet de recherche a été réalisé grâce à une contribution financière du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR, volet Nouveaux chercheurs).

Grand merci à Marc-André Morency pour l'aquarelle de la page couverture.

Coordination à l'édition : Suzanne Tremblay

Mise en page finale : Esther Cloutier

© Université du Québec à Chicoutimi

Dépôt légal - 2e trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 2-920730-63-0

*La pratique de la bienfaisance constitue le
lien le plus puissant de la société humaine.*
Sénèque

REMERCIEMENTS

Les données mises à profit dans cette étude ont été recueillies grâce à une subvention obtenue du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche. Cette subvention accordée aux nouveaux chercheurs a été déterminante dans la formation et la consolidation d'une équipe de travail. Aussi, nous tenons à remercier Myriam Duplain, Ghyslaine Larouche et Joseph Tremblay pour leur précieuse collaboration. Par son accueil et sa compétence, Esther Cloutier nous a été d'un précieux secours pour la saisie et la mise en page de ce document. Nous sommes aussi redevables envers Roland Bourdeau qui en a assumé la révision linguistique. Enfin, une recherche comme celle-ci n'aurait pu avoir lieu sans les informateurs et les informatrices qui ont fait don de leur sensibilité en nous instruisant sur les divers types d'expérience bénévole. Nous leur offrons également l'expression de notre gratitude.

SOMMAIRE

Afin de mieux cibler la portée et l'efficacité des subventions que l'État québécois consent aux groupes bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux, il s'est avéré utile d'en rencontrer qui ne bénéficient pas de subsides étatiques. Cette initiative permet de montrer comment ils fonctionnent et quelles sont les réelles répercussions du soutien de l'État de manière à pouvoir apprécier l'écart qui sépare ces deux formes d'exercice du bénévolat. Il convient, en l'occurrence, de se pencher sur les dimensions suivantes : l'évolution des groupes soutenus par l'Église depuis les années quatre-vingt-dix ; les similitudes et les dissimilitudes entre les groupes qui reçoivent un soutien étatique et ceux qui n'en ont pas ; l'influence de l'intervention étatique sur les pratiques de recrutement et d'encadrement des bénévoles. Bref, il s'agit ici de vérifier si le financement étatique fait une réelle différence dans le maintien et la reproduction du bénévolat.

Le réaménagement de l'État dans l'espace social a permis de constater qu'il modifie le paysage des groupes bénévoles subventionnés (Robichaud, 1994). Ils adoptent alors une forme de système plus hiérarchique et tendent à se transformer en quasi-appareils (embauche de permanents, spécialisation des acteurs, tendance à l'officialisation, etc.). Ces changements structurels ont des répercussions sur les effectifs bénévoles puisque la majorité des groupes ont connu une diminution de vingt pour cent de leurs membres et que le recrutement pose problème. Mais qu'en est-il du bénévolat non subventionné ? Pour établir des points de comparaison, l'enquête est menée auprès de huit groupes soutenus par l'Église. La stratégie de recherche utilisée repose sur une approche qualitative qui appelle l'interrogation d'une trentaine de personnes (dont douze dirigeantes et dix-huit bénévoles). Pour relier l'observation à l'explication, deux instruments de vérification sont retenus : l'analyse documentaire et l'entrevue semi-dirigée. La vérification des énoncés de recherche que chapeautent les concepts d'institutionnalisation, de quasi-appareil et de désaffection conduit aux résultats suivants. La pratique bénévole soutenue par l'Église est moins sujette à des règles explicites bien que la capacité de résistance varie d'un groupe à l'autre. En effet, face aux appels de plus en plus incessants des institutions publiques et des populations, certains

groupes sont passés d'une structure de réseau à celle d'un quasi-réseau pour glisser enfin dans une structure de quasi-appareil. Et qui plus est, la moitié de ces groupes sont confrontés à une diminution de leurs membres. Ce constat soulève d'autres questions. En effet, dans le contexte du virage ambulatoire et du vieillissement de la population, les groupes bénévoles non subventionnés qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux pourront-ils demeurer des réseaux et des quasi-réseaux ou se transformeront-ils tous en quasi-appareils ? En adoptant une structure plus hiérarchique, auront-ils alors la possibilité de préserver les conduites qui les caractérisent : enracinement dans le milieu, gratuité des services, souplesse de l'intervention, non-bureaucratization du fonctionnement ?

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	5
SOMMAIRE	6
TABLE DES MATIÈRES	8
LISTE DES TABLEAUX	10
INTRODUCTION	11
CHAPITRE I : LA MISE EN CONTEXTE ET LA REVUE DES ÉCRITS	13
A - La mise en contexte.....	13
B - La revue des écrits.....	15
1. Le point de vue des scientifiques.....	16
2. L'opinion des gouvernants.....	21
3. La réflexion des groupes bénévoles.....	32
CHAPITRE II : UN CADRE THÉORIQUE ET UNE MÉTHODOLOGIE	41
A - Les structures de la socialité.....	41
1. La science des réseaux et des appareils.....	42
2. L'approche systémique.....	47
3. La définition et l'opérationnalisation des concepts.....	50
B - Une méthodologie.....	53
1. Les paramètres de l'étude.....	53
2. Les techniques de collecte des données.....	55
3. Le procédé et la technique d'analyse.....	56
CHAPITRE III : LES GROUPES SOUTENUS PAR L'ÉGLISE	59
A - Les règles de l'action bénévole.....	59
B - Une structure qui évolue.....	63
C - Des bénévoles enthousiastes ?.....	67

CHAPITRE IV : LES GROUPES SUBVENTIONNÉS PAR L'ÉTAT ET LES GROUPES SOUTENUS PAR L'ÉGLISE : UNE DIFFÉRENCE QUI S'ATTÉNUÉ.....	71
A - Les groupes subventionnés par l'État.....	71
B - Les groupes soutenus par l'Église	76
C - Les groupes contrôle : groupes philanthropiques et d'entraide	83
CONCLUSION.....	92
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	99
ANNEXES	
A - Protocole d'entrevue (dirigeants).....	114
B - Protocole d'entrevue (bénévoles)	119
APPENDICES	
A - Lettre remise aux groupes qui participent à l'enquête.....	123
B - Lettre remise aux bénévoles qui participent à l'enquête.....	124

LISTE DES TABLEAUX

Tableau

1	Motivation des bénévoles : enquête de Statistique Canada	30
2	Obstacles à l'engagement des bénévoles : enquête de Statistique Canada.....	31
3	Institutionnalisation	78
4	Transformation en quasi-appareil.....	79
5	Désaffection	81
6	Le recrutement des bénévoles – Les facteurs inhibitifs	89
7	Le recrutement des bénévoles – Les facteurs incitatifs.....	90

INTRODUCTION

Les discours qui battent leur plein sur la scène des idéologies contemporaines montrent bien que la *bene volens*, selon l'étymologie de l'expression, ne peut plus se suffire à elle-même, se déployer sans une préoccupation de rendement social. La vitalité est mise au défi de l'adaptabilité, le désir d'aider rencontre celui d'orienter l'aide, de la rendre plus performante. Ainsi, au Québec, les groupes bénévoles ne peuvent plus demeurer à l'écart des tendances de fond, sans ruptures ni mutations, dès lors qu'ils choisissent de composer avec les contraintes qu'impose le réaménagement de leurs rapports avec l'État. En esquissant les inclinations que comporte un tel mouvement, les groupes semblent se déployer sous forme d'institution sociale. Dans la logique de cette perspective, la démarche menée dans une enquête antérieure (Robichaud, 1994) a cherché à saisir les effets de l'institutionnalisation — et de la bureaucratisation qui s'y rattache — sur le développement des groupes bénévoles subventionnés par l'État québécois et œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux. Il s'agissait de voir si, dans la ligne d'argumentation retenue, la logique de fonctionnement de l'institution débouchait sur la constitution de quasi-appareils. Et, par voie de conséquence, les effectifs bénévoles risquent-ils de diminuer parce qu'ils ne se reconnaissent peut-être plus dans les nouvelles structures du groupe¹ ?

Les résultats ont démontré que l'institutionnalisation conduit les groupes à adopter une forme de système plus hiérarchique (règles constitutionnelles et institutionnelles, spécialisation des acteurs, tendance à l'officialisation, évaluation des activités). En effet, la pratique bénévole s'effectue dans de nouvelles conditions qui marquent une rupture au système de référence (le réseau intégral) qui les encadrait, il y a quelques années. Les exigences qui entourent le bénévolat s'accommodent alors mal de la liberté que les individus y réclament. À un point tel que la majorité des groupes ont connu une diminution de vingt pour cent de leurs effectifs, et le recrutement pose problème.

Dans le but de se doter d'un point de comparaison pour mieux cibler la portée et l'efficacité des subventions consenties aux groupes, il s'est avéré utile d'en rencontrer qui ne bénéficiaient pas de subsides étatiques. Cette initiative permet de montrer comment ils fonctionnent et quelles sont les réelles répercussions du soutien de l'État de manière à pouvoir apprécier l'écart qui sépare les deux formes d'exercice de bénévolat : celui qui est subventionné et celui qui ne l'est pas. Plus spécifiquement, la réflexion autorise la réponse à la question suivante : « L'intervention de l'État est-elle essentielle pour permettre aux groupes bénévoles d'offrir des services et d'assurer leur maintien, voire leur survie ? »

Mais pour la clarté du propos, il convient avant tout de présenter le cadrage de ce rapport de recherche. Tout d'abord, à travers la revue des écrits, composés de travaux scientifiques, de documents ministériels et de réflexions des groupes bénévoles, où tantôt il y aura convergence, tantôt divergence d'idées, le premier chapitre, après avoir présenté quelques éléments de la problématique, tente de dégager le point de vue d'acteurs sociaux distincts sur l'évolution de la pratique bénévole. Le deuxième chapitre développe les applications du modèle politologique des appareils et des réseaux de même qu'il explique que les formes de l'échange bénévole et les configurations de ses modes d'exercice sont compréhensibles à travers une lecture sociale. La seconde partie du chapitre permettra de voir que l'analyse s'appuie sur une réalité perceptible, en prenant pour cible les groupes bénévoles² soutenus par l'Église d'une région du Québec, le Saguenay. Le troisième chapitre présente le portrait d'un paysage en pleine mutation et expose le point de vue des dirigeants et des bénévoles sur l'accentuation de la tendance qui les confine de plus en plus dans un rôle de « dispensateurs » de services. Le quatrième chapitre permet de considérer les groupes bénévoles subventionnés par l'État et ceux soutenus par l'Église de manière à pouvoir apprécier l'écart, s'il y a lieu, qui sépare ces deux formes d'exercice du bénévolat.

CHAPITRE I

LA MISE EN CONTEXTE ET LA REVUE DES ECRITS

A l'horizon de ce paysage bénévole en mutation pointe la nécessité de donner un aperçu des répercussions que peut engendrer la revalorisation du rôle sociopolitique de la gratuité au Québec. Dans cette perspective, le premier chapitre vise à analyser la pratique actuelle du bénévolat en tentant de démontrer l'utilisation politique que l'on fait de la gratuité dans un contexte d'après-crise et de son cortège de solutions néolibérales. De plus, il pose un regard sur la réalité bénévole à travers la représentation qu'en font divers acteurs publics, protagonistes de grand intérêt dans la compréhension du phénomène.

A - La mise en contexte

Sollicités et encouragés à participer pleinement à la distribution des services sociaux, les groupes bénévoles subventionnés par l'État coordonnent leurs activités dans le but d'établir ou de maintenir de meilleures conditions de stabilité. Il s'agit là d'une situation délicate dont les effets se constatent dans les ressources et les contraintes qu'apportent les appareils de l'État à leur action. Le mode de gestion bureaucratique entraîne certes une crédibilité additionnelle, compte tenu du rationalisme et du légalisme des procédures administratives, mais se traduit corrélativement par un resserrement notable des modes de fonctionnement ou de contrôle au sein même des groupes. Il faut bien dire que c'est le rapport à l'État et à ses appareils qui génère les instruments de cette rationalisation de leur vie quotidienne, mais aussi leur imprime le langage des institutions officielles de la sphère politique. De plus, l'établissement implicite d'une hiérarchie entre les types de pratique, les unes professionnelles, les autres bénévoles, conduit assurément à la constitution d'une différenciation symbolique des modes d'action et de reconnaissance de certaines d'entre elles, les premières contre les secondes, sans doute jugées plus conformes aux valeurs et aux

modèles de la rigueur administrative. En d'autres termes, la possession du savoir de l'intervention entraîne une dévalorisation de toutes celles qui ne le détiennent pas. Les dirigeantes sont alors divisées entre deux perspectives. L'une, immédiate, traversée de craintes et d'incertitudes afin de maintenir l'organisation ; l'autre, profonde, qui consiste à vouloir garder la spontanéité du geste bénévole. Est-il possible de trouver une certaine harmonie entre ces deux horizons ? À tout événement, afin de répondre au contexte social actuel, les actions des groupes bénévoles tendent à se traduire par une décision effective de prendre part — d'une certaine façon — au pouvoir. Et le fait de participer à celui-ci suppose, comme le rappelle Alain, qu'il faille « rendre des services, entrer dans le grand jeu, donner des gages ».

Quoi qu'il en soit, les groupes bénévoles québécois œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux créent des espaces de socialité, offrent des services et prodiguent une aide morale à autrui. Ce faisant, les convictions et les attitudes des bénévoles produisent un ensemble d'actes conçus comme un moyen de stimuler leur générosité et de permettre aux gens de mieux vivre. Toutefois, les activités s'exercent à l'intérieur de règles d'éthique et d'exigences administratives qui ont pour effet simultané de rendre plus difficile l'accès à cette expérience. À preuve, la majorité des groupes est confrontée à une diminution des membres et connaît des difficultés importantes au chapitre du recrutement. Alors, comment revitaliser le bénévolat sans recréer une sorte de fonctionnarisme ? Chez certaines bénévoles, c'est une idée fort obscure mais puissante, qui les incite à porter leur regard sur les petits faits de la vie quotidienne touchant les individus dans le besoin plutôt que de méditer sur les problèmes de l'organisation. Il y a donc priorité de l'aide ponctuelle sur la réflexion des grands enjeux sociaux. La bénévole cherche à apporter du bien à travers la singularité d'un geste sans chercher à devenir un personnage légendaire auquel on prête un courage et des exploits remarquables. Et si, pour elle, l'action demeure profondément attachée à l'unité poétique du quotidien, le creuset de la perdurance de la socialité, pour paraphraser Michel Maffesoli (1979 : 31), c'est que seul l'imaginaire est capable de saisir, dans l'unité d'une même perception, la double dimension de la banalité et le merveilleux d'un monde meilleur. Aussi, les grandes allégories bénévoles du malheur à soulager et du rêve à réaliser portent-elles le masque de cette ambiguïté de conscience et de transcendance. Cependant, au-delà de cette vision évocatrice, les idées se développent et se tempèrent d'après la place qui est laissée ou proposée à l'action elle-même. Cela dit, les ajustements qui se constatent dans la manière

d'exercer cette pratique d'attention à l'autre, dès lors que les groupes deviennent plus soucieux de leur fonctionnalité, incitent-ils les bénévoles à persévérer dans leurs activités ?

La recherche démontre que la majorité des bénévoles veulent continuer leur action. Mais préférer l'allégeance ne se fait pas sans protester : critique des entraves à la liberté d'action, désapprobation des changements survenus, nostalgie d'une attitude moins analytique ne sont que quelques indicateurs d'une crainte, au demeurant contrôlée, puisqu'elle n'inhibe pas, apparemment, les engagements dans le groupe. Ce qui peut paraître irrationnel en première analyse ne l'est pas à y regarder de près. D'abord les bénévoles ont un intérêt à maintenir leur engagement : ils en retirent des bénéfices, comme celui d'avoir un réseau de relations étendu. L'attachement au milieu, l'innovation et le dynamisme constituent aussi un ensemble de facteurs qui militent en faveur de leur participation. Ensuite, ils réussissent assez bien à contourner les nouvelles exigences : l'ajustement des groupes bénévoles se situe plus au plan de la structure qu'à celui de la pratique elle-même. Donc, les bénévoles, dans leur quotidien, réussissent à se soustraire aux changements. Même si les activités se spécialisent, il n'en demeure pas moins que les bénévoles essaient de garder un esprit d'initiative. Toujours est-il que, vu de l'intérieur, le travail demeure suffisamment intéressant pour que les membres se disent prêts à poursuivre leur engagement.

Mais qu'en est-il au juste des groupes qui ne reçoivent pas d'aide financière de l'État ? Y a-t-il des différences marquantes entre ceux qui sont subventionnés et ceux qui ne le sont pas ? Dans cette perspective, il serait intéressant de connaître quelques traits particuliers qui caractérisent les deux formes particulières d'organisation du bénévolat : celui qui est subventionné et celui qui est soutenu par l'Église.

B - La revue des écrits³

Le paysage intellectuel contemporain présente plusieurs tentatives de penser le phénomène du bénévolat. À travers des perspectives *historiques, économiques ou sociologiques*, des auteurs analysent les nouvelles solidarités sociales dans un contexte où se côtoient, paradoxalement, individualisme et grégarité. Des réflexions d'ordre *politique* tentent aussi, dans le contexte du déclin de l'État-providence, d'apporter des éléments d'explication. La valorisation du rôle sociopolitique de la pratique bénévole au Québec appelle une nouvelle forme de partenariat entre l'État et les réseaux de solidarité. Ces deux interlocuteurs donnent également leur vision respective de cette dynamique au sein de la société. Certes, pour

certaines individus, le don n'existe pas. Tout en rapportant cette idée, Jacques T. Godbout montre que le don est partout et que toute société a besoin de cette « grâce » qui maintient la vie des réseaux (1992).

Dans un contexte où l'univers social se développe de plus en plus par l'interpellation de nouvelles valeurs comme le civisme, le bénévolat et les initiatives spontanées, les groupes bénévoles tendent manifestement à compenser le désengagement de l'État par l'autonomisation de l'individu devant les aléas de son existence (Barclay, 1982 ; Gobeil, 1986 ; Rochon, 1988 ; Côté, 1992). Qui plus est, il appert que « [...] le bénévolat et l'entraide [...] ont crû en corrélation directe avec l'augmentation du coût des systèmes de services sociaux » (Lesemann et Lamoureux, 1987 : 298). Cette remarque amène Bélanger et Lévesque à se questionner sur la récupération du mouvement social dans sa globalité et sur sa capacité de transformer l'ensemble des rapports sociaux et étatiques (1985 : 112). Dans cette optique, en commentant l'ouvrage de Jean Baudrillard, *La Transparence du Mal*, Christian Allègre énonce : « Sous l'effet de la médiatisation à outrance de toute notre réalité, l'État, que la fête révolutionnaire voulait voir disparaître, s'est dissous, mais pour s'installer partout dans le social [...] » (1990 : 15). Il y a donc lieu d'examiner, aux fins de cet exposé, les différents courants de pensée et les discours interprétatifs sur le phénomène de la gratuité. La recension des écrits divise cette réflexion en trois parties : a) le point de vue des scientifiques ; b) l'opinion des gouvernants ; c) l'observation des groupes bénévoles.

1. Le point de vue des scientifiques

Bien qu'elles ne soient rarement appuyées sur un cadre théorique précis (Ferrand-Bechmann, 1987 : 4), plusieurs études scientifiques abordent le thème de la gratuité. Dans cette ère d'incertitude économique et sociale, le discours s'articule autour de la revalorisation des solidarités de base et de la capacité de l'individu à agir sur son propre devenir. Selon Godard et Herscovici, une place de choix est accordée à la « société civile » en intégrant le secteur informel à la dynamique État et Marché comme un « nouveau Tiers ». Dès lors, on ne parle plus de relations bipolaires mais de relations triangulaires, énoncent les auteurs (1994 : 70). Ainsi, philosophes, sociologues et économistes ont tenté, tour à tour, d'apporter un éclairage sur la manière de décrire le bénévolat contemporain. Toutefois, pour les fins de cette

réflexion, une attention particulière sera apportée à la vision politique puisque le thème de la reconfiguration de l'État moderne fait référence, entre autres, aux nouveaux rapports que l'État entretient avec la société civile (la sphère publique contre la sphère privée).

Lorsque l'on examine la question du bénévolat au tournant des années quatre-vingt, c'est une réflexion sur l'évolution ou bien la remise en cause de l'État-providence que l'on vient débattre. « La récession économique, les transformations du marché du travail, la découverte des nouvelles pauvretés, d'importants changements législatifs, démographiques et sociaux sont partiellement à l'origine de cette remise en question » (Mayer, 1995 : 1024). Trois tentatives peuvent être faites pour expliquer les bouleversements actuels. Premièrement, la fin des tutelles bureaucratiques : l'échec des recettes keynisiennes, les déplacements des centres d'expertise monétaires et financiers, et, enfin, l'érosion de la capacité normative des élites étatiques (Jobert, 1995). Deuxièmement, l'État-protecteur en déclin pourrait être remplacé par un État-animateur (Hamel, 1995 ; Chevalier, 1996). Finalement la restructuration des échanges politiques dans le tournant néolibéral a une certaine influence, car le cadre national n'est plus le seul dépositaire de la lutte aux inégalités sociales, même s'il doit faire face aux pressions de réduction des dépenses publiques (Jobert, 1995). De plus, avec le marché, on prend l'habitude de donner pour recevoir et même de recevoir plus. Avec l'État, on développe une mentalité de droit et de dû (Godbout, 1996 : 5). Il n'en demeure pas moins que l'action bénévole constitue un sujet éminemment politique. Il s'organise plus particulièrement sur un type d'arrangement social (Porte *et al.*, 1976 ; Ferrand-Bechmann et Roudet, 1985 ; etc.).

Toutefois, la reconfiguration de l'État moderne amène certains auteurs à se détacher de la proposition du retrait graduel de l'État afin de se pencher davantage sur l'émergence de nouvelles relations engendrées par la situation actuelle. Alors, quelle est la place de la société civile au sein de ces nouveaux rapports ? Selon Archambault, la participation accrue des citoyens avec la résurgence de l'initiative privée associative pour faire face aux nouveaux risques sociaux oriente les individus vers « l'action concrète de proximité et les circuits courts de solidarité » (1994 : 19). De plus, à partir d'études qu'il a menées sur le don et le bénévolat, l'auteur remarque que le lien social se tisse par une occupation intelligente du temps libre à travers une sociabilité renouvelée et choisie (p. 20). Les liens primaires viennent au secours des liens secondaires dans une dynamique d'ouverture et d'extension des

savoir-faire, comme l'exprime Dumont-Lemasson (1994). En retrouvant un contrôle quotidien de leurs décisions, les individus vivent alors l'échange et le plaisir d'être ensemble (Comeau, 1995).

Cela étant, Canadiens, Français, Britanniques et Américains s'entendent sur le fait que l'État emprunte le bénévolat pour répondre aux demandes sociales dans un contexte de restrictions budgétaires (Charles, 1990 ; Brault, 1990). Bien évidemment, l'enjeu financier ne peut à lui seul expliquer l'effervescence du développement de cette pratique sociale. Néanmoins, la crise économique constitue un point de départ important puisque l'engorgement financier de l'État rompt le consensus sur sa fonction redistributive. Et « pourtant une dualité fondamentale s'accroît : l'égalité est un idéal puissant et partout présent dans tous les secteurs de la vie collective et vivement ressentie », écrivait Fernand Dumont (1995 : 8)⁴.

Dans le libéralisme classique, la pratique de la bienfaisance, à travers le contexte de grandes disparités économiques et sociales, est perçue comme une responsabilité individuelle importante et un impératif politique crucial pour le système. L'évolution de la société appelle et exige de l'État des interventions multiples dans la sphère du social afin de pallier les carences du marché et d'offrir un minimum d'égalité des chances (*equal opportunity*). La notion de protection sociale contre certains risques donne naissance aux sociétés assurantielles (Donzelot et Ewald), et l'État s'infiltré dans la vie collective. De Swaan, doyen de l'Institut post-doctoral de sciences sociales à Amsterdam, soutient que c'est la crise fiscale qui a donné lieu à une politique de croissance limitée observée dans plusieurs pays. Aussi, la révision des programmes sociaux et les restrictions budgétaires qui s'en suivent ont touché le plus durement les groupes les moins organisés et les plus faibles politiquement (1995 : 304-305). D'ailleurs, pour Jacques T. Godbout, la foi en la croissance est une véritable croyance fétichiste. Le jour n'est peut-être pas loin, dit-il, où l'on entendra un chef de gouvernement dire : « Mes chers concitoyens, l'économie va bien, mais la société va bien mal » (1996 : 4).

Dans un pareil cadre, de quelle façon pourrait se comporter l'État ? Quelles sont les tentatives possibles pour sortir de cette crise ? À ce propos, les auteurs émettent diverses opinions. Par exemple, les politologues Landry et Lemieux soulignent que les interventions gouvernementales évolueront dans deux directions : l'État interviendra davantage pour protéger les individus les plus faibles, mais il interviendra moins, notamment en déréglementant, pour

élargir les marges d'activités entrepreneuriales des individus les plus forts (1995 : 1010). Pour sa part, Lesemann voit, depuis la fin des années quatre-vingt, deux stratégies possibles pour l'État qui s'est aperçu de la nécessité de contrôler l'expansion des dépenses : augmenter la productivité interne ou faire plus avec moins. Il faut réduire le personnel ou ne pas l'augmenter lorsque les besoins se font plus pressants et cela, sans diminuer la productivité. Depuis les dernières années, les exemples dans les affaires sociales sont, à ce titre, plus qu'éloquents ; il faut aussi augmenter la productivité externe des établissements. Il s'agit d'assurer un bon roulement, de « maximiser le rendement des institutions ». À cet égard, les bénévoles ont l'avantage d'être utiles dans les deux stratégies (1987 : 15-17).

Les circonstances dans lesquelles s'insère plus spécifiquement la reconfiguration des services de santé et des services sociaux amène Yves Vaillancourt à exposer, lui aussi, trois scénarios qui s'entremêlent. « Ainsi les paris demeurent ouverts sur le nouveau contrat social qui émergera au cours des prochaines années » (1995 : 336). Il propose les éléments suivants : a) une non-reconnaissance de la crise du modèle fordiste qui appelle une fidélité aux priorités développées lors des Trente glorieuses ; b) un scénario néolibéral qui implique un désengagement de l'État sur le plan du financement, de la régulation et de la réalisation de services ; c) et finalement une vision de remplacement qui, par un recours bien balisé aux ressources du tiers secteur, permet de freiner la privatisation et les transferts de responsabilités en direction du secteur informel. Cette perspective plus progressiste permet, selon l'auteur, de ne pas bloquer le virage ambulatoire (p. 336)⁵.

En résumé, les notions d'égalité, de justice et de sécurité sociale ont modifié le paysage juridico-politique québécois tout au cours des dernières décennies. L'individu, d'abord solitaire devant la foule parce que marginal dans ses malheurs, fut par la suite un produit d'une société accusée et jugée responsable des avatars de ses membres. Dans les années soixante, les mesures de sécurité sociale démocratisent radicalement l'organisation sociale. Par la suite, l'individu recouvre sa marge de liberté et l'acteur, dont Touraine déclare judicieusement le retour, exercera un rôle de « partenaire » sous l'impulsion conjuguée du discours de responsabilisation et de la crise financière du secteur public. Quand l'opulence commencera à plafonner au début des années quatre-vingt, le mouvement de marche arrière s'enclenchera avec une certaine vigueur. D'où la pertinence de ce principe énoncé par Georges Burdeau : « [...] le progrès social est tributaire de l'abondance plus que de la

justice » (1970 : 160). Mais qu'en est-il de la démocratie qui, selon De Swaan, fut devenue synonyme de l'État-providence après 1945 (1995 : 298) ?

Outre l'appréhension en fonction des critères économiques, sociaux et politiques pour analyser la crise des systèmes de protection sociale dans les pays occidentaux, il faut tenir compte de la place de ces systèmes dans le traitement de la peur et de l'inquiétude, soutient Gilbert Renaud. Ce professeur de l'Institut politique de Grenoble croit qu'un tel traitement est non seulement une constante des sociétés, mais aussi la source de toute légitimité, comme le notait Talleyrand. Aussi va-t-on rentrer dans le cercle de l'incertitude qui plane face à l'avenir du « Welfare State » et la prise en compte des risques sociaux qui introduit la possibilité d'une maîtrise sur la fatalité (1990 : 83-93). « C'est la faute à la fatalité », disait Madame Bovary. Plusieurs chercheurs émettent l'idée que le développement de l'État-providence est libérateur pour les individus qui bénéficient d'une protection personnelle ; ils se trouvent déliés de leurs anciennes obligations envers des groupes de solidarité comme la famille qu'il fallait autrefois ménager coûte que coûte pour sa sécurité (Dumont, 1995 ; Godbout, 1995, Rosanvallon, 1981). Pour ce dernier, il est essentiel de sortir le débat actuel de l'État-providence des deux scénarios classiques, soit l'étatisation et la privatisation.

Le premier scénario se heurte aux graves difficultés financières de l'heure et à une résistance sournoise qui permet de reconstituer des inégalités échappant à la redistribution, en plus de priver les citoyens de tout contrôle réel sur les réalités collectives. Le second est socialement inacceptable parce qu'il conduit à une sérieuse régression sociale et à un accroissement des inégalités. Les individus sont-ils prêts à revenir à cette responsabilisation (1983 : 70) ? Le problème est complexe et la pensée du professeur De Swann le confirme : « Très peu de gens veulent réellement revenir en arrière, et moins encore ont une vision claire des possibles orientations du futur (1995)⁶. Godbout, pour sa part, émet l'idée que la société, après avoir cru que l'État était la solution à tous les problèmes, vit sur le mythe que le marché peut régler tous les problèmes (1996 : 4). Le débat demeure ouvert. Mais une chose est certaine pour Henri Lamoureux : rien ne serait plus tragique aujourd'hui que la disparition de l'État qui garantit, somme toute, une relative stabilité sociale qui est la condition du développement de notre commune humanité (1996 : 78). Alors, la question primordiale ne reste-t-elle pas la détermination de ce qui devrait être assumé par l'État et de ce qui pourrait l'être par les citoyens, si on leur facilite la tâche (Larivière, 1988 : 85) ? En d'autres termes, ce qu'il faut

négocié, c'est ce nouveau rapport entre l'État, d'une part, les institutions et la communauté, d'autre part.

Les explications d'ordre politique fournissent des données intéressantes sur la façon dont l'État redéfinit son contrat avec la société civile en s'immiscant dans les groupes bénévoles dans un contexte où le « [...] politique, [...] de démocratisation en démocratisation, se désenchantent sous l'effet de la froide rationalité de gestion technique qui tend à y occuper tout l'espace » (Renaud, 1990 : 30). Si les scientifiques analysent le thème du bénévolat, d'autres acteurs publics se représentent à leur tour cette pratique sociale.

2. *L'opinion des gouvernants*

La pérennité du bénévolat ne signifie pas que ses formes soient invariables. Il serait tout aussi dangereux d'en ignorer les modes de renouvellement que de circonscrire ses cadres dans des assignations anhistoriques. Ce que l'on observe souvent, c'est que la situation économique et les interventions de l'État exercent des incidences plus ou moins importantes selon les nécessités du moment. D'ailleurs, depuis la création du « Bureau des pauvres » par Monseigneur de Laval en 1688, qui constituait, grâce à l'assistance bénévole, une forme de complémentarité des soins hospitaliers, la pratique sociale bénévole s'est manifestée régulièrement sous divers aspects. L'État interviendra ponctuellement lors de crises et l'utilisation du bénévolat dépendra de la conjoncture sociale. Dans cette perspective, le titre d'un numéro de la revue *Éducation sanitaire* (1983), publiée par Santé et Bien-Être social Canada est révélateur : « Les bénévoles arrivent ». De plus, certaines actions prouvent l'intérêt qu'accordent les ministres québécois au secteur bénévole : campagnes pour la promotion, augmentation du budget alloué aux groupes bénévoles, subventions accordées aux régies régionales de santé et de services sociaux. Déjà en 1982, afin de donner un nouvel élan au bénévolat, le ministre des Affaires sociales du Québec a lancé une campagne d'information qui faisait suite à des actions entreprises depuis 1977. Le slogan choisi était : « Au Québec, on est tous un peu parent ».

Deux auteurs français, Le Net et Werquin, rapportent que cette campagne est liée à la perspective des restrictions budgétaires nombreuses dont sont l'objet les établissements des

affaires sociales. La campagne est donc susceptible d'inviter les Québécois à fournir gratuitement leur temps pour combler des besoins humains que la société ne peut financièrement satisfaire. De plus, les auteurs mentionnent qu'en raison de la situation difficile dans laquelle se trouve le Québec, le sentiment d'appartenance des individus à la société globale est important pour l'acceptation des choix que l'État doit faire. Ainsi, une campagne sur le bénévolat, par le sentiment d'entraide qu'elle suscite, débouche sur la solidarité entre les Québécois, ce qui est susceptible de mieux faire accepter à la population l'ajustement aux conséquences concrètes de la situation économique (1985 : 93). Or, le message fut donc lancé, de Reagan à Mulroney, en passant par Thatcher et le rapport Barclay : il faut réduire les dépenses publiques et établir un partenariat avec les groupes. Le Québec n'échappe pas à ce modèle.

- *De la Commission Rochon à la réforme Côté*

Depuis une vingtaine d'années (1977), le programme de soutien aux organismes communautaires ambitionne d'apporter une aide financière aux groupes communautaires et bénévoles qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyens et de leur communauté. Ce programme cible principalement la promotion de la qualité de vie des individus par des services axés sur les besoins de la communauté. Aujourd'hui, les programmes sociaux peuvent être analysés en tenant compte de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S.4.2 mis à jour le 14 janvier 1997). Celle-ci entraîne des changements profonds dans l'organisation et le fonctionnement du système de santé et de services sociaux. Qui plus est, les règlements s'élaborent en faisant appel aux ressources du milieu, en établissant, somme toute, une relation partenariale entre les organismes communautaires et les établissements du secteur parapublic. En effet, ladite loi constitue l'aboutissement de plusieurs années de réflexion sur le système de santé au Québec. Plusieurs documents ont mis en place cette législation : le rapport Brunet (1987), le rapport Harnois (1987), le rapport Rochon (1988), les orientations Lavoie-Roux (1989) et le document Côté (1991). Il n'y a pas lieu de traiter ici de cette loi et des réformes qui l'ont précédée⁷, mais de montrer la contribution que le Ministère demande aux groupes bénévoles et communautaires dans la fourniture directe de services à la population. À la suite de cette amorce, le ministre Marc-Yvan Côté dévoile, à l'hiver 1992, *La Politique de la santé et du bien-être*.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux prolonge, en un sens, la commission Rochon annoncée par le ministre Guy Chevrette en juin 1985, et qui se voulait une révision en profondeur du système de santé mis en place depuis quinze ans. Cette commission a sans doute, comme l'exprime Lesemann, apporté à la société québécoise une contribution inestimable, parce que profondément démocratique dans son inspiration et dans son intention (1988 : 138)⁸. Elle présente plusieurs composantes en regard des ressources communautaires. D'ailleurs, plus de trois cents des huit cents mémoires qui ont été présentés venaient de ce secteur. Il ne faut pas se surprendre que le rapport lui consacre un chapitre entier (p. 297-315), ce qui lui confère, certes, « [...] un statut équivalent à celui des établissements, des ressources humaines ou des professionnels », comme le signale Frédéric Lesemann (1988 : 142). « Représentation hiérarchisée des services », mentionne Mayer, car les groupes sont situés dans le prolongement, le relais, la suppléance et la complémentarité des services publics (1995 : 1026). Quoi qu'il en soit, la reconnaissance du secteur communautaire continue de s'accroître. En effet, pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'ampleur, la qualité et l'originalité de son action sont telles qu'il n'est plus possible d'interpréter la santé et le bien-être à travers le seul prisme des interventions publiques (MSSS, 1992 : 59). La loi se réclame d'une décentralisation comme stratégie pour améliorer le système de santé et de services sociaux.

En effet, elle prévoit l'implantation de régies dans dix-sept régions du Québec qui élaboreront, à partir des programmes cadres du ministère de la Santé et des Services sociaux, leur propre plan régional. Or, les organismes bénévoles qui contribuent à la fourniture directe de services devront dorénavant s'adresser à l'instance régionale dans le cadre des programmes qui les concernent. À cet égard, le ministère de la Santé et des Services sociaux argumentait déjà en 1985 qu'il était difficile pour le Ministère de juger, au niveau central, de la pertinence de la contribution d'un organisme. On peut alors emprunter à Vincent Lemieux la question qu'il se pose en regard de la décentralisation : « Le Ministère améliorera-t-il sa position ? Du moins il ne l'affaiblira pas », répond le professeur, « conservant les contrôles déterminants qu'il a le moyen d'exercer positivement, tout en se départissant de ceux qui, par manque de moyens, étaient de toute manière condamnés à être mixtes ou négatifs dans les faits » (1982 : 84). D'autre part, la gestion administrative des services de santé et des services sociaux est-elle réellement remise aux autorités locales ? En cela Bozzini et Bourgault

(1992 : 44-45) émettent l'idée que les régies, formellement et corporativement, sont décentralisées de par leur personnalité juridique et leur direction politique, alors qu'elles sont peu décentralisées de par les compétences exercées et centralisées de par leur financement. Toutefois, ces changements ne font pas l'unanimité dans le monde du bénévolat.

Plusieurs défis se posent aux groupes qui veulent garder leur identité propre alors que le Ministère souhaite, pour sa part, développer une culture commune entre les groupes et les institutions. À tel point que les groupes bénévoles et communautaires craignent la médiation politique et l'iniquité entre les régions que le processus de régionalisation peut amener, le cas échéant, tout comme les tensions que peuvent créer la présentation des projets et la répartition des subventions à la Table territoriale, rapporte Sarazin (1995 : 96). L'inquiétude transpire aussi chez les participants à la Table des organismes communautaires et bénévoles face à une loi qui affirme la nécessaire autonomie du communautaire, mais d'un même souffle impose des modalités très strictes d'intégration au système des services de santé et des services sociaux (1991 : 12).

Il ne faudrait pas que l'État se déresponsabilise et s'organise pour que le communautaire vienne alors magiquement combler le vide obtenu, écrit Caillouette (1992 : 117). Un statut précaire, des programmes imposés, des subventions incertaines peuvent permettre de comprendre que les groupes décèlent dans cette loi une nette volonté de contrôler, une façon d'encadrer le modèle communautaire et de l'intégrer à la dynamique des appareils étatiques. Aussi, pour Lionel Robert, on ne pourra parler de véritable partenariat entre le réseau institutionnel et le secteur communautaire que lorsque sera mis en place un nouveau dispositif décisionnel de répartition des ressources qui autorise une négociation entre les acteurs de poids analogue. Autrement, on en restera à un modèle de sous-traitance et de dépannage (1989 : 42).

- *Du bénévolat à l'économie sociale*

Selon certains observateurs œuvrant au ministère de la Santé et des Services sociaux, la réflexion actuelle entourant le bénévolat s'articule autour du débat plus large tenu sur l'économie sociale. Ce secteur d'intervention doit répondre, dans une certaine mesure, aux

modifications que nécessite la reconfiguration des services de santé et des services sociaux : décentralisation, régionalisation, usage de ressources légères, virage ambulatoire, modèle de système de soins intégrés, approche par programme-clientèle, plan de services individualisés (Lebeau et Viens, 1996). Nous en reparlerons plus loin. Dans un article remarquablement documenté, Jacques Roy écrit qu'en cette période de récession économique, l'État, orphelin de ses rêves, se réinvente progressivement un nouveau discours vers le maintien à domicile et le partenariat (1996 : 33). Il faut d'ailleurs préciser que cet énoncé alimente les documents ministériels. En effet, le cadre de référence sur les services à domicile élaboré par le Ministère propose les services à domicile afin de développer des solutions de rechange à l'hospitalisation, alors que le virage du système de santé et des services sociaux vers des solutions plus efficaces et moins coûteuses constitue la sixième stratégie de la Politique de santé et du bien-être (1994 : 173).

Plusieurs auteurs ont pris part, d'une manière fort intéressante, à la discussion suscitée par le virage ambulatoire (Vaillancourt et Jeté, 1997 ; Roy, 1996, Roy et Lebeau, 1996, Théolis, 1996 ; Gagné, 1996 ; etc.). Les points de vue soutenus rendent compte de la complexité de la question et révèlent les « splendeurs et les misères » de cette pratique sociale, pour reprendre le titre d'une réflexion de Jacques Fournier (1996). Selon Roy, si l'on aborde la nouvelle vision des soins par la positive, l'État reconnaît le potentiel des familles et des communautés en désirant les appuyer dans leur action. Par la négative, il légitimise son désengagement progressif (1996 : 36). Certes, à l'intérieur de ce réaménagement, des expériences de réussite sont présentées : « En plus de faire réaliser des économies, la nouvelle structure améliore les liens entre le CLSC, sa clientèle et son milieu » (Laprise, 1995 : 12-13). Mais les obstacles, les résistances et les alliances qu'engage ou entraîne la mise sur pied de ce tournant sont aussi développés (Roy et Lebeau, 1996 ; Sévigny, 1996 ; etc.). Cela dit, la confrontation de toutes ces idées dépasserait le cadre de ce propos⁹. Néanmoins, la question soulève des enjeux importants pour les différents acteurs impliqués : les personnes âgées, les familles, les groupes communautaires et bénévoles, les institutions publiques. Essayons succinctement de saisir quelques défis. Car il ne suffit pas de constater que le contexte social et économique oriente les individus vers telle ou telle combinaison de services. Encore faut-il savoir ce que les personnes et les communautés peuvent gagner ou perdre par toutes ces transformations.

D'entrée de jeu, signalons que le virage ambulatoire constitue le phénomène de désinstitutionnalisation dans un Québec qui, à la fin de la décennie quatre-vingt, détenait le pourcentage le plus élevé de personnes âgées vivant en institution (Roy, 1996 ; Brink, 1985 ; Trahan, 1989). De plus, le problème de fond, selon Fournier, est que ce virage s'est amorcé dans un contexte de compressions budgétaires sans précédent, de telle sorte que les conditions de sa réussite ne sont pas du tout présentes (1996 : 78). Cependant, la diminution des sommes affectées à la santé ne peut à elle seule expliquer l'attrait pour une réduction du taux d'hospitalisation, par exemple. En effet, l'avancement technologique, le développement de la pratique médicale, l'observation de guérisons plus rapides à l'extérieur du milieu hospitalier de même que le désir des aînés de demeurer à domicile sont aussi des facteurs appréciables dans l'analyse de cette situation (Therrien et Bouchard, 1983 ; Béland, 1982 ; Callaban, 1981). De plus, le vieillissement rapide de la population québécoise préoccupe, à juste titre. Ainsi, la population du Québec devrait connaître, d'ici l'an 2011, un accroissement de l'ordre de 14,5 % alors que l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus verrait son importance s'accroître de plus de 60 %. À l'intérieur de ce groupe, celui des 75 ans et plus augmentera de plus de 82 % (Lebeau et Viens, 1996 ; Devienne, 1995). Bref, d'ici 25 ans, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus doublera. Quant aux personnes âgées de 85 ans ou plus, leur nombre triplera. La proportion de la population âgée atteindra 25 % en l'an 2031. Ce qui fait du Québec une société dont le vieillissement sera parmi les plus rapides des pays occidentaux (Gouvernement du Canada, 1996). Toutes ces particularités invitent des auteurs comme Vaillancourt (1995) à recommander la prudence avant de repousser du revers de la main le virage ambulatoire.

Cela dit, les personnes âgées reçoivent-elles les services auxquels elles aspirent ? Peuvent-elles compter sur les services que nécessitent le maintien dans leur milieu, sur la constance dans l'aide qu'elles reçoivent ? Et quelle sera leur satisfaction en regard de celle-ci ? Qui plus est, les différences qualitatives que représentent les demandes de services, eu égard au degré de perte d'autonomie des individus, sont-elles respectées (Roy, 1994 ; Guberman, Maheu et Maillé, 1992) ? Considérons également l'attention particulière apportée par les chercheurs à la transformation des familles qui sont appelées à jouer un rôle primordial dans la distribution des services (Roy, 1996 ; Pitrou, 1995 ; Tahon, 1995). Nous avons à nous demander comment la restructuration incline le réseau familial vers cette conception des soins, pour ne pas dire de façon plus précise, comment la transformation engage les femmes

dans cette aventure puisqu'elles représentent l'essentiel du soutien familial à l'égard des personnes âgées (Roy, 1996 ; Bungener, 1993 ; Garant et Bolduc, 1990 ; Guberman, 1987 ; Haldemann, 1992 ; Lesemann et Chaume, 1989 ; Therrien, 1989). Sur ce terrain, l'exposé gouvernemental ne semble pas tenir compte des déterminants suivants : l'éclatement de la famille et la diminution des solidarités familiales en découlant, la mobilité géographique et professionnelle des enfants, l'accessibilité des femmes au marché du travail (Jutras et Veilleux, 1989 ; Therrien, 1989).

De plus, la sympathie moins importante envers la cohabitation intergénérationnelle — bien que celle-ci réapparaisse timidement sous d'autres formes (les pavillons-jardin, les maisons bifamiliales, les jumelées) — est un autre facteur dont on doit tenir compte. Nous sommes loin de l'époque où des contrats de donation étaient signés et par lesquels les vieux parents se donnaient avec leurs terres à leur fils qui, en retour, devait les héberger et les entretenir. La non-considération de toutes ces caractéristiques fait dire à Roy : « Le discours de l'État québécois sur l'incontournable prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie est le miroir d'une construction sociale des aînés largement étrangère à leur réalité » (p. 33). Pour les membres de l'Association des praticiens de service social en milieu de santé au Québec, ce qu'il faut comprendre, c'est que, nonobstant les possibilités de resserrements familiaux (Grand'Maison et Lefebvre, 1994 ; Gagnon-Hotte, 1995), le virage voudra dire une attribution plus importante du temps familial et personnel à consacrer aux individus dans le besoin (1996 : 17). Il ne s'agit pas ici de condamner l'appel à l'entraide, mais plutôt de voir comment les familles, qui dans 94 % sont la source d'aide principale (Roy, Vézina et Pelletier, 1996 : 15), peuvent s'adapter aux exigences que commande cette évolution.

Le rôle des groupes communautaires, acteurs de premier plan dans ce secteur d'intervention, est lui aussi peu étudié (Vézina *et al.*, 1994). Les services qu'ils offrent sont fragiles (Garant et Bolduc, 1994) et peu d'enquêtes prennent en compte leur manque de ressources bénévoles pour offrir les services pour lesquels ils sont subventionnés (Robichaud, 1996). De plus, la recherche déjà citée menée par Roy *et al.* montre qu'il existe très peu de groupes comme ressources de soutien auprès des aînés. En effet, seulement 16 % des sujets ont mentionné recevoir des services de leur part. Voilà pourquoi les chercheurs craignent que l'approche communautaire ne souffre d'anachronismes si l'on ne réussit pas à opérer un réajustement en faveur de la redéfinition des stratégies visant à appuyer et à développer le soutien familial (p.

15). De plus, « l'état des dépenses publiques ne peut (ne doit) pas être la seule cible de réflexion " empirique " du gouvernement », mentionne Roy. L'auteur plaide en faveur d'une meilleure connaissance des personnes âgées, des forces et des limites des familles et des communautés (p. 41).

L'heure n'est plus aux fusions (Fournier, 1996), mais aux alliances (Lemieux, 1994). Pourtant, ce que certains craignaient se présente : la réunification des centres locaux de services communautaires, les fusions d'hôpitaux et de centres d'accueil. Dans la région du Saguenay, par exemple, une résolution adoptée le 16 juin 1997 par les instances concernées demande au Ministre de délivrer les lettres patentes pour le 1^{er} juillet afin qu'un centre hospitalier, deux centres d'hébergement et un CLSC soient fusionnés. Pourtant, Fournier, dans l'article précité, évoque l'étude de la firme Sabourin révélant que les fusions d'entreprises s'avéraient des échecs dans 70 % des cas et qu'elles ne permettent généralement pas d'économies ni de meilleurs services. Il mentionne également que d'autres recherches menées par Julien Michaud abondent dans le même sens (p. 73). Dans cette marche vers la décentralisation, la régionalisation et le partenariat, quelle place occupera la vocation communautaire et celle dite de prévention dans les CLSC ? « La pression pour que nos établissements répondent à différents services courants dans une perspective curative est si forte que le CLSC deviendra un petit hôpital de quartier », énonce un responsable des services à la communauté. Bien sûr, les ressources affectées au maintien à domicile et aux services que nécessite le virage ambulatoire connaîtront des jours plus glorieux, mais les directions chargées de l'ensemble des mesures préventives contre certains risques sociaux pourront voir leurs ressources humaines et financières diminuer. « C'est une peau de chagrin », dirait Paul Valéry.

Pour sa part, la vice-présidente exécutive de la Conférence des régies de la santé et des services sociaux définit le rôle des acteurs sociaux sur l'échiquier de cette restructuration : l'État continuera de jouer un rôle planificateur, les régies actualiseront les orientations en s'assurant la collaboration de tous les établissements des territoires, alors que les CLSC, qui sont « au cœur de l'action », constitueront le pivot de la transformation. Quant à la population, la décentralisation qui s'en suit devrait augmenter son pouvoir décisionnel. Ce que Lise Denis souhaite, c'est un système qui s'ajuste au citoyen et non un citoyen qui doive s'adapter au système (Bruneau, 1996 : 5-6). Les paris sont ouverts. Les chapitres ultérieurs

permettront de considérer, plus particulièrement, comment les groupes et les personnes âgées vivent ce que celles-ci appellent le « virage », pendant que ceux-là le désignent de « revirement ». Quoi qu'il en soit, l'ampleur de la pratique sociale que constitue le bénévolat a donné lieu à une recherche méthodique de la part du Secrétariat d'État du Canada.

- *Enquête de Statistique Canada*

La dernière enquête de Statistique Canada, *Canadiens dévoués, Canadiens engagés* révèle des données pertinentes sur la situation des bénévoles à l'intérieur du Canada. L'enquête montre que le bénévolat se porte bien au pays et que 31,4 % de la population âgée de 15 ans et plus ont participé à des organisations bénévoles au moment de l'étude.

Les faits saillants

1. Entre le 1^{er} novembre 1996 et le 31 octobre 1997, plus de 7,5 millions de Canadiens ont fait du bénévolat encadré, c'est-à-dire à l'intérieur d'un groupe : ce qui représente un peu plus d'un milliard d'heures de leur temps et 578 000 emplois à temps plein à longueur d'année.
2. Plus de sept Canadiens sur dix (16,7 millions) se livrent à des activités d'aide et de soutien, de leur propre initiative sans passer par un organisme.
3. Au cours de la semaine précédant l'enquête, 44 % des bénévoles occupaient un emploi à temps partiel alors que 32 % occupaient un emploi à temps plein.
4. Il existe une relation directe entre le taux de participation des bénévoles et leur niveau d'instruction. Le taux de participation augmente avec le niveau d'instruction — de 13 % pour les personnes ayant moins de neuf ans de scolarité à 48 % pour celles qui détiennent un diplôme universitaire.
5. La possibilité qu'une personne fasse du bénévolat augmente avec le revenu du ménage. Vingt-deux pour cent des personnes ayant un revenu familial inférieur à 20 000 \$ ont participé à des activités bénévoles, contre 44 % pour celles ayant un revenu familial de 80 000 \$.

6. La répartition des bénévoles selon le sexe montre que 46 % sont des hommes alors que 54 % sont des femmes. La probabilité de faire du bénévolat se retrouve principalement dans les trois groupes d'âge suivants : 15-24, 35-44, 45-54.
7. Certaines personnes à la recherche d'un emploi considèrent le bénévolat comme une étape menant vers un emploi rémunéré. En particulier pour les jeunes Canadiens (65 % des jeunes de 15 à 24 ans), le travail bénévole est perçu comme une activité susceptible de contribuer à l'obtention d'un emploi rémunéré. Ils soutiennent également que le bénévolat aide à l'acquisition de nouvelles compétences pouvant être utilisées au travail (46 % des jeunes de 15-24 ans) et qu'ils peuvent aussi explorer leurs propres capacités (68 %).

L'enquête fait aussi un survol des principales motivations qui animent les bénévoles (tableau 1).

Tableau 1

Motivation des bénévoles : enquête de Statistique Canada
<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à la cause défendue par l'organisme (96 %) • Utilisation des compétences et de l'expérience (78 %) • Fait d'être personnellement touché par la cause défendue par l'organisme (66 %) • Découverte de ses propres forces (54 %) • Obligations ou croyances religieuses (29 %) • Goût de suivre ses amis (25 %) • Amélioration des compétences professionnelles (22 %).

L'enquête relève également les obstacles à l'engagement bénévole (tableau 2). Comment a évolué la pratique bénévole depuis les dernières années ? L'enquête de Statistique Canada fournit quelques données intéressantes à ce sujet. Premièrement, l'étude sur le bénévolat au Canada réalisée en 1987 révélait que 5,3 millions de Canadiens, soit 26,8 % de la population

âgée de 15 ans et plus, participaient à des activités bénévoles. En 1997, comme il a été ci-avant exposé, le nombre s'élevait à 7,5 millions. Ce qui représente une augmentation de 40 %. Comment expliquer cette hausse de participation ? Par la présence des jeunes. En effet, pour ces derniers, le travail bénévole est perçu comme une activité susceptible de contribuer à l'obtention d'un emploi rémunéré et à l'acquisition d'une expérience du monde du travail et de nouvelles compétences. En effet, depuis les dix dernières années, le taux de participation pour les 15 à 24 ans a presque doublé, passant de 18 % en 1987 à 33 % en 1997 (1999 : 31). Outre l'augmentation de bénévoles, une deuxième constatation n'est pas sans intérêt : la diminution des périodes affectées à l'engagement social. Le bénévole moyen a consacré 149 heures au bénévolat au cours de l'année 1997, ce qui représente une diminution par rapports aux 191 heures enregistrées lors de l'enquête en 1987. Près des trois quarts des bénévoles ont déclaré que la raison pour laquelle ils ne consacraient pas plus d'heures au bénévolat est le manque de temps : travail, soin aux enfants ou d'autres facteurs ont, semble-t-il, eu une incidence sur leur engagement bénévole (1998 : 11).

Tableau 2

Obstacles à l'engagement bénévole : enquête de Statistique Canada		
	Gens qui s'impliquent	Gens qui ne s'impliquent pas
• Manque de temps	72 %	68 %
• Manque de volonté de s'engager pour toute une année	34 %	22 %
• Contribution déjà effectuée	30 %	32 %
• Don en argent à la place du temps	19 %	31 %
• Absence de sollicitation personnelle	18 %	21 %
• Problèmes de santé, incapacité physique	14 %	21 %
• Coût financier du bénévolat	13 %	18 %
• Manque d'intérêt	11 %	30 %
• Ignorance quant aux moyens de s'engager	8 %	13 %

Certes, ces informations permettent de constater le développement du phénomène et montre, à l'instar de plusieurs auteurs, l'effervescence de cette conduite sociale. Cependant, elles n'apportent aucun éclairage sur les enjeux qui sous tendent la manifestation de la gratuité au Québec et les conséquences qui y sont reliées.

3. *La réflexion des groupes bénévoles*

Les solidarités qui meublent le champ social n'ont que rarement la capacité de demeurer singulières sans que l'État, un jour ou l'autre, y soit mêlé. Évidemment, dès qu'elles se constituent dans des organisations quelconques, elles doivent généralement composer, de près ou de loin, avec le pouvoir politique. Non que celui-ci soit nécessairement, ni même le plus souvent, l'instigateur du changement social, mais plutôt que sa médiation apparaisse difficilement contournable en cette fin de siècle. Le trompe-l'œil actuel du « désengagement » de l'État est plutôt, en fait, une « transinstitutionnalisation » de sa présence dans l'espace social. Néanmoins, selon la nature des enjeux socio-économiques et les intérêts en présence, les groupes bénévoles entretiennent avec l'État des rapports parfois contradictoires mais qui, en la présente décennie, semblent teintés par une alliance stratégique, un mariage de raison : le partenariat (Larochelle et Robichaud, 1991). Cette idée tend à souder, selon Parazelli, l'adhésion politique à cette grande corvée communautaire afin de ramasser les dégâts en recyclant la misère sociale. De toute façon, dans un contexte où les individus travaillent à recréer un tissu humain, l'État doit alléger le fardeau financier qu'implique la distribution des services de santé et des services sociaux (Lamoureux, 1996, Robichaud, 1996 ; Charles, 1990 ; Brault, 1990).

Ce souci d'allègement s'est infiltré peu à peu dans les politiques fiscales, tant au niveau provincial que fédéral. Il s'est appelé tour à tour compression budgétaire, rationalisation des dépenses, responsabilisation publique. Il fallait maximiser le rendement des institutions, voire augmenter la productivité interne. Les bénévoles peuvent se révéler des acteurs intéressants dans l'atteinte de ces objectifs. Les groupes ont la possibilité de remplacer les ressources enlevées ou d'empêcher l'ajout de nouvelles. Les bénévoles qui assurent des visites aux personnes hospitalisées, par exemple, fournissent un contact plus humain que le personnel infirmier ne réussit plus à exercer, exprime Laurent Chambaud, directeur d'un

département de santé communautaire (1983 : 15). Qui plus est, elles ont pour mandat d'encourager les patients à acquérir une plus grande autonomie pour réintégrer éventuellement leur milieu (Tremblay, 1983 : 32). Quant à la production externe, la mise en place des programmes de soutien à domicile n'a pu s'opérationnaliser qu'en comptant sur une main-d'œuvre à bon marché.

Progressivement, il est apparu, pour les gestionnaires du réseau des affaires sociales, qu'il pourrait être plus avantageux d'utiliser des ressources bénévoles pour faire le travail jusque-là réalisé par les auxiliaires familiales, fait remarquer l'Institut canadien d'éducation des adultes. La réorientation du programme de maintien à domicile, poursuit l'ICEA, s'est donc avérée une façon relativement simple d'amener les centres de bénévolat à offrir des services complémentaires aux services institutionnels et à rejoindre une population imposée (1984). Les bénévoles sont donc devenus des acteurs de choix dans le domaine de la santé et des services sociaux. D'ailleurs, l'État ne cache pas ses intentions. « As-tu le temps d'aider, avec d'autres bénévoles ? », tel était le slogan utilisé par le ministère des Affaires sociales, en 1983, pour promouvoir le développement du bénévolat. Ainsi, comme le souligne Fortin, la responsabilisation personnelle et communautaire est cristallisée dans le développement d'un bénévolat supplétif lié à la multiplication des initiatives volontaires de support, d'entraide et de dépannage (1988 : 33).

Cette pratique sociale permet à l'appareil étatique de gérer à bon compte des problèmes considérables. Si l'État peut tirer avantage de cette crise, il est clair que la capacité organisationnelle de ces mouvements est d'ores et déjà entravée. « Voilà une belle contradiction : les groupes développent justement des pratiques que l'État dit vouloir modifier », note Hamel (1986 : 502). Ainsi, la bureaucratisation, la professionnalisation des interventions modifient ces réseaux sociaux. Il appert également que les priorités des groupes doivent se définir en fonction des besoins déterminés par les programmes-cadres. À cet égard, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) exprime :

Actuellement, un organisme risque de perdre ou de se voir refuser le statut d'organisme de charité s'il poursuit des activités de nature « politique », c'est-à-dire s'il poursuit des objectifs ou des actions devant amener le gouvernement à prendre position, à modifier une politique (1984 : 9).

Qui plus est, l'organisme est soumis aux exigences que réclament l'État et ses appareils. Cette situation fut dénoncée par l'Association des centres de bénévolat du Québec : « La crainte qu'entretiennent les organismes bénévoles de se voir pénaliser dans leurs subventions, s'ils refusent certains services demandés par le réseau, constitue un symptôme de l'insécurité et de l'ambivalence que vivent ces organismes par rapport à leur autonomie » (1982 : 2). D'ailleurs, déjà en 1978, certains groupes bénévoles exprimaient : « Ce dernier [l'État], sous prétexte d'aide financière, impose aux organismes bénévoles des contraintes, des contrôles administratifs et un modèle bureaucratique d'organisation qui risquent de les transformer en succursales gouvernementales » (1978 : 16). Depuis, selon Bourque, le partenariat prend difficilement forme parce que le communautaire n'a ni les moyens ni les conditions concrètes pour lui permettre de jouer un rôle de partenaire majeur (1995 : 6-7). Pour sa part, Jocelyne Lamoureux parle de l'attitude paradoxale de l'État envers le communautaire dans le sens où le gouvernement reconnaît son importance et son apport, mais cherche à le gérer comme une ressource d'exécution de mandats à l'extérieur de programmes centralisés. À titre d'exemple, l'auteur cite la réflexion d'une intervenante lors des représentations des groupes communautaires devant la Commission Rochon :

Par l'alternative, c'est ce rôle de suppléance que s'approprie l'État. Nous avons fait des miracles avec presque rien et c'est ce qui nous tue. Parce que la suppléance signifie précarité ; la précarité implique que l'on se concentre sur notre survie ; la survie signifie un détournement face à notre rôle critique de pression, d'innovation, de promotion de notre idéologie et de nos pratiques. Le rôle de suppléance, c'est la récupération sans reconnaissance et sans soutien statutaire (1988 : 160).

Face à cette volonté de contrôle, dont le rythme s'accélère, les organismes bénévoles réagissent par différentes stratégies. Certains groupes acceptent la situation, alors que d'autres vivent des périodes de remise en question. L'acceptation conduit les moins résistants à la logique du marché. « Vendre le bénévolat » — « le médium n'est-il pas le message » selon l'expression de Marshall McLuhan —, voilà le titre d'un article publié par le Centre de ressources de l'action volontaire de Vancouver, à l'intérieur duquel on élabore une stratégie de mise en marché et un processus de vente, en précisant de ne pas oublier que : « La meilleure publicité c'est un client satisfait » (Selwidge, sd : 1-6). Certains titres de brochures et de dépliants sont évocateurs : « Le bénévolat et son économie », « Le bénévolat : un investissement », « [...] on veut être efficace, productif, contribuer au PNB, bref, on veut

ressembler de plus en plus au modèle salarié, tout en niant ses caractéristiques » (Cellier, 1995 : 181-182). La recherche de l'efficacité conduit à la situation où « le recrutement est devenu presque une science », exprimait Wally Mertes, il y a déjà plusieurs années (Roberts, 1978 : 2). Ce point de vue est partagé par madame Ray Meyers, directrice des travailleuses bénévoles de la Croix-Rouge de Los Angeles, qui constate que la rivalité est très grande chez les recruteurs de bénévoles (1981). À cette attitude s'oppose celle des groupes inquiets du revirement de l'État face à sa vision communautaire. La reconnaissance de leur compétence ne va pas sans conditions, exprime Mayer. De fait, selon le chercheur, les organismes recevront du financement dans la mesure où ils acceptent de s'inscrire dans le cadre des programmes, priorités et objectifs déterminés par les institutions publiques (1995 : 1029).

L'ensemble des idées et des croyances qui se développent en regard de cette pratique sociale transformée révèle-t-il un désir de rentabiliser la gratuité ? « Le rôle d'un centre de bénévolat est précisément de recevoir ces disponibilités bénévoles et de les canaliser vers une utilisation maximale », comme on l'énonce dans le Carrefour des affaires sociales (1980 : 5). Tâche à tout le moins périlleuse, par le caractère temporaire du bénévolat. « Le bénévole est volatilisable ; ceux qui recrutent les bénévoles, qui veulent des équipes stables, qui visent une véritable productivité doivent être bien conscients de cette volatilité », commençaient à énoncer les responsables de l'Association des centres de bénévolat du Québec (1979 : 3). Pourtant, les bénévoles sont de plus en plus soumis à des exigences qui ressemblent étrangement à celles des travailleurs du secteur parapublic. En effet, comme l'énonce Michel Giroux, les bénévoles sont dirigés et évalués selon des critères de gestion aussi rigoureux que ceux qui sont utilisés pour un travailleur rémunéré (1988 : 6). C'est ce qui explique, en partie, que l'État accepte de payer des permanents. Ainsi, les groupes voient leur structure se transformer. Certains directeurs de départements de santé communautaire de centres hospitaliers y voient une tentative orchestrée par l'État pour récupérer cette pratique sociale (Chambaud, 1983 : 24). Conscients des dangers qui les guettent, les groupes bénévoles doivent néanmoins s'ajuster aux conditions émises par leur nouveau partenaire.

En l'occurrence, il paraît redoutable que les groupes soient limités uniquement à un rôle de services. L'un des objectifs importants est le contrepoids que l'on souhaite faire à l'État par le développement d'un pouvoir parallèle. « Si vous vous surprenez que, lorsque les jeux sont faits, les bureaucrates et les décisionnaires de l'État gagnent chaque lutte sociale, songez-y à

nouveau, dans une société comme la nôtre, ce n'est pas un accident », énonce Ruben Nelson de l'Institut de recherches politiques et le Niagara Institute de Toronto (1981 : 2). À la fin du présent siècle, c'est la question de l'économie sociale qui entre en jeu. Une autre incertitude se dessine : la préoccupation des groupes bénévoles en regard de la question féminine.

Cette affaire mérite une attention particulière, comme le souligne Lionel Robert, puisque les études sur les aidants naturels montrent à répétition que ces aidants sont des femmes (1989 : 51). Aussi, le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF) dénonce le cercle vicieux dans lequel se trouvent les femmes qui voient dans le bénévolat l'occasion de sortir de la maison et qui, du même coup, se privent d'emplois à la fois intéressants et bien rémunérés. La National Organization of Women (NOW), pour sa part, soutient que le bénévolat des femmes représente une des formes de leur exploitation et n'est concevable que lorsqu'il vise des changements sociaux (Le Net et Werquin, 1985 : 92). Pourtant ce discours ne fait pas l'unanimité auprès des femmes bénévoles. En effet, Le Net et Werquin rapportent que certaines réagissent contre une position qu'elles jugent excessive, puisque le bénévolat permet d'acquérir une formation dans un domaine particulier, et éventuellement peut servir de tremplin vers le marché du travail. Mais « n'allons pas trop vite, concluent-elles [...] ne nous laissons pas cantonner, c'est souvent vrai, dans les tâches subalternes et obscures » (1985 : 93).

La non-concordance des points de vue ne permet pas de passer outre le fait que dans les secteurs d'activité tels la santé et les services sociaux, la part des femmes est beaucoup plus élevée que celle des hommes. Par exemple, la dernière enquête de Statistique Canada révèle que plus des trois quarts des 940 000 emplois¹⁰ dans le domaine de la santé étaient occupés par les personnes de sexe féminin (1989 : 40). Des chercheurs québécois, Carpentier et Vaillancourt, ont aussi remarqué cette division sexiste au plan du bénévolat. Les femmes se concentrent surtout dans les secteurs de l'éducation et des services sociaux. Les hommes privilégient les groupes d'intérêts économiques et d'emploi de même que les organisations de loisirs et de sports. Qui plus est, ce caractère distinctif se présente de nouveau dans le type de travail demandé. Les auteurs expriment : « L'on retrouve, dans certains organismes de bénévolat, la hiérarchie occupationnelle liée au sexe souvent observée dans l'entreprise privée » (1990 : 28). Les hommes réalisent davantage des tâches de type gestion, c'est-à-dire de planification, d'organisation et de coordination. Les femmes, de leur côté, effectuent

surtout du travail de type administratif, soit travail de dactylographie, de classement et de réception. Ces faits jettent donc un peu de lumière sur le point de vue apporté par les mouvements féministes sur la question du bénévolat. Il pourrait se résumer ainsi : le bénévolat des hommes est souvent susceptible de leur servir de tremplin ou d'avancement pour leur carrière personnelle, celui des femmes en est surtout un de service, dans le prolongement de leurs tâches familiales.

Si, pour des raisons d'efficacité, les organismes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux sont redevables envers l'État, d'autres groupes, cependant, protègent leur autonomie pour éviter de se soumettre à une surveillance quelconque. Et il apparaît pertinent, à ce stade du propos, de l'illustrer par un exemple. Dans son texte intitulé *L'État localisé*, Jacques T. Godbout évoque l'organisation des *Alcooliques anonymes* en mentionnant que ce réseau — opposé à un appareil selon la terminologie de Vincent Lemieux — jouit d'un certain succès auprès de la population visée, alors qu'il est connu qu'une approche bureaucratique, scientifique et professionnelle admet son inefficacité face à cette problématique (1987 : 27). Un regard sur les règles de fonctionnement de cette association, identifiées comme les Douze Traditions, laisse voir que les groupes tiennent à demeurer autonomes financièrement et peu organisés. Ils interviennent avec les contributions données par leurs membres. Des Douze Traditions qui constituent leur charte, trois d'entre elles le démontrent clairement :

7. Chaque groupe des *Alcooliques anonymes* doit entièrement couvrir ses frais, refusant toute contribution de l'extérieur.

8. Les *Alcooliques anonymes* devraient toujours demeurer non professionnels [...].

9. Le mouvement des *Alcooliques anonymes* comme tel ne devrait jamais être organisé ; mais nous pouvons créer des conseils de service ou des comités directement responsables envers ceux qu'ils servent (*Alcooliques Anonymes*, 1963).

« Nous sommes une organisation non organisée », se plaît à dire l'un des membres, rencontré au cours de l'étude. En refusant toute contribution extérieure, le groupe évite l'obligation d'orienter son action et de se sentir redevable envers les donateurs. Le livre des *Alcooliques anonymes* (1963 : 11-13) relate que les deux fondateurs du groupe AA, William Wilson et

Robert Smith — d'ailleurs reconnus comme alcooliques irrécupérables — avaient, au cours de l'année 1941, invité Nelson Aldrich Rockefeller en raison de l'intérêt que l'homme portait aux organismes philanthropiques. Celui-ci, nonobstant les règles de fonctionnement du groupe, n'offrit aucune ressource monétaire malgré les difficultés rencontrées en cette période, évaluant les enjeux d'une telle action. Il se serait exprimé à peu près en ces termes : « Si je vous accorde un soutien financier, votre organisation ne vivra pas longtemps ». Le richissime personnage enclencha alors des démarches pour la location de locaux jugés indispensables à la continuation des activités, mais se garda bien d'offrir des subsides quelconques.

Il est intéressant de noter au passage que l'on prévoit, au chapitre du fonctionnement, la rotation obligatoire de certaines tâches ou une durée nécessairement limitée d'un mandat non renouvelable. Les trois responsables de chacun de ces groupes sont président, vice-président et trésorier et occupent leur fonction pour des périodes n'excédant pas six mois. On cherche ainsi à éviter le pouvoir que certains membres pourraient exercer sur les autres. À cet égard, ce mouvement répond à la définition de l'organisme énoncée par les auteurs de *La face cachée du système* : « [...] c'est la communauté, où chacun est interchangeable. Il n'y a pas de rupture entre quelqu'un qui dispense un service et quelqu'un qui le reçoit » (Godbout *et al.*, 1989 : 6).

Ce cas illustre l'importance qu'accorde cette association à l'autonomie financière et à un processus d'influence limité, afin d'atteindre ses objectifs. Le moins que l'on puisse dire, c'est que son action, malgré ses limites¹¹, démontre une efficacité certaine. Fondé en 1935 grâce aux efforts conjoints de ce courtier de New York et de ce chirurgien de l'Ohio, ce mouvement compte aujourd'hui deux millions de membres, répartis dans 85 000 groupes, qui se retrouvent dans 130 pays. Le quart des surplus financiers est d'ailleurs versé à ses opérations internationales. La situation vécue par le mouvement des *Alcooliques anonymes*¹² est à tout le moins singulière si l'on se réfère à celle des groupes bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux à qui l'État confie et demande un rôle de services tout en leur donnant les moyens de celui-ci.

Résumons. La revue des écrits laisse finalement voir la pertinence d'une recherche sur le bénévolat en la présente décennie. En effet, que les recherches effectuées soient d'ordre

économique, sociologique ou politique, elles ne répondent qu'en partie au questionnement soulevé par cette analyse qui cherche à connaître les conséquences de l'évolution des rapports entre l'État et les groupes, eu égard à la pratique bénévole. Qui plus est, à la lumière de cette rétrospective, il appert — comme le font remarquer les travaux de Ferrand-Bechmann et Roudet (1985) — que plusieurs études ne s'appuient sur aucun cadre théorique et qu'il devient difficile de faire les liens entre ces différentes recherches, tant il y a confusion sur l'objet de l'étude. L'ampleur du phénomène du bénévolat mérite que, de façon rigoureuse, on y apporte un peu de lumière. Observer le bénévolat, n'est-ce pas une manière de « se pencher sur les questions de démocratie, d'égalité et de justice distributive » (Groulx, 1987), dans une société qui cherche à redéfinir ses rapports sociaux ? Aussi, examiner l'action bénévole par la science des réseaux et des appareils permet, en l'occurrence, d'aller au-delà des limites que rencontrent des perspectives qui traitent trop strictement des aspects historiques, quantitatifs, motivationnels ou autres. D'ailleurs, Lemieux (1982 : 13) fait remarquer que l'expérience humaine et l'enseignement des grands maîtres nous apprennent que les êtres humains sont d'abord sociaux avant d'être économiques et culturels. Ainsi, le cadre théorique et la méthodologie constituent l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE II

UN CADRE THEORIQUE ET UNE METHODOLOGIE

Ainsi qu'il est étudié ici, le bénévolat ne relève pas uniquement d'une action individuelle, mais d'une activité qui s'insère dans une structure collective s'articulant autour d'une conception de vie en société et tout particulièrement sur un type d'organisation sociale, comme le suggèrent certains auteurs, entre autres Porte *et al.* (1976). Dans un premier temps, ce chapitre explique les structures de la socialité et, par la suite, expose les considérations méthodologiques.

A - Les structures de la socialité

Le fondement de cette réflexion, centrée sur les notions de réseau et d'appareil, se déploie dans le sillage d'un postulat qui, pour ne pas déboucher sur une ontologie de l'être humain, n'en reconduit pas moins l'idée que les formes de l'échange bénévole, les configurations de ses modes d'exercice ne sont compréhensibles qu'à travers une lecture primordialement sociale. Il ne faut pas entendre ainsi que le sociologisme soit la seule perspective à partir de laquelle l'intelligence de ce phénomène puisse être révélée, mais plutôt qu'au-delà des autres dimensions, notamment, économique, psychologique, culturelle, spirituelle, etc., l'appartenance à la société et l'inscription dans les rapports qu'elle permet de nouer constituent le cadre privilégié pour comprendre le don, l'altruisme, la relation d'entraide, bref l'inclination à porter attention à la condition d'autrui. Dans la logique de cette perspective, plusieurs études empiriques ont démontré la pertinence des études de réseaux pour comprendre l'organisation sociale (Barnes, 1954 ; Bott, 1957 ; Lemieux, 1982 ; etc.). Le désir de vivre en société, cette quatrième loi naturelle énoncée par Montesquieu, a plus d'une fois prêté à la réflexion depuis l'écriture *De l'esprit des lois*. Aussi, les structures de la socialité permettent d'analyser et de comprendre les changements qui semblent transformer, en cette fin de siècle, l'action bénévole, les groupes et les pratiques s'y rattachant.

En effet, l'étude des caractéristiques des deux formes d'organisation que sont les réseaux et les appareils apparaît féconde pour analyser le bénévolat dans le panorama contemporain. À cet égard, Lemieux considère que ces deux notions transdisciplinaires permettent de poser plus clairement, en science politique comme dans les autres sciences sociales, le grand problème de l'institutionnalisation des systèmes (1979 : 72). Cependant, la difficulté de saisir la conceptualisation de la métaphore « réseau social »¹³ autorise le recours à un autre modèle théorique. Dans cette optique, le paradigme systémique s'insère dans l'observation afin de tenter d'expliquer la complexité du phénomène bénévole par la prise en compte des propriétés du groupe, des membres et des relations qu'ils établissent avec l'environnement. Il y a donc lieu à présent d'examiner tour à tour les fondements conceptuels de ces deux perspectives théoriques.

1. La science des réseaux et des appareils : définition et distinction

Annoncée par Simmel au début du siècle¹⁴, développée par Barnes (1954) et popularisée par une proliférante littérature depuis plusieurs décennies¹⁵, l'expression « réseau social », à en juger par la diversité des usages auxquels elle donne lieu, se révèle fertile pour justifier l'influence des liens sociaux dans l'histoire et les phénomènes qu'elle représente. Cette notion, abordée par plusieurs disciplines (la géographie, les mathématiques et la théorie des graphes, et l'informatique), a servi à expliquer certains comportements sociaux qui s'opèrent dans les registres formel et informel (Coleman *et al.*, 1966 ; Burstein, 1976 ; Stark, 1980)¹⁶. D'autres auteurs, à partir d'observations sur le terrain, ont tenté de décrire les phénomènes reliés à l'existence des réseaux sociaux (Fischer *et al.*, 1977 ; Lemieux, 1982 ; Boissevain, 1974). Récemment, l'étude des systèmes sociaux a réconcilié les approches macrosociologiques et microsociologiques en considérant l'individu dans sa dimension d'acteur social (Lorrain, 1975 ; Fischer, 1977 ; Bank, 1973 ; Wolfe, 1970) qui, face à ses difficultés, fait appel à des solidarités de base (Larivière, 1988). Les réseaux sociaux tissent, en somme, la trame de la vie sociale.

Si certains auteurs donnent à la notion de réseau un sens métaphorique, entre autres Radcliffe-Brown (1940), d'autres comme Cohen (1969) inclinent vers un sens illimité, énonce le politologue Lemieux (1976 : 41). Celui-ci poursuit sa réflexion en mentionnant

qu'en science politique, c'est surtout la notion d'appareil qui a été utilisée (Althusser, 1970 ; Ionescu, 1967). Des auteurs tels Truman (1951), Meynaud (1962), Lemieux (1979), Heidenheimer (1970) ont contribué, par l'étude des phénomènes de pression, de favoritisme et de corruption, à clarifier les rapports entre ces deux formes d'organisation. Selon Lemieux (1976 : 41), la corruption, le favoritisme ou la pression se font le plus souvent dans des réseaux sociaux ou des quasi-appareils accrochés à des appareils, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de ceux-ci.

Les notions d'appareil et de réseau renvoient à la grande opposition que faisait Paul Mus entre le sociétal et le sociable, la sociétation et la sociabilisation, affirme Lemieux (1982 : 13). Le sociétal, c'est tout ce qui concerne la construction d'une société, alors que le sociable, c'est la société de bas en haut qui reste au niveau des voisinages, des acceptations réciproques. C'est une certaine façon de se disputer aussi bien qu'une certaine façon de s'entendre, mais qui refuse de se laisser officialiser. Le sociétal, au contraire, c'est la société de haut en bas, c'est une socialité de cotes contre une socialité de noms propres. Les réseaux contribuent ainsi au maintien de la solidarité et d'une certaine égalité dans la collectivité (Lemieux, 1986 : 151). Pour l'auteur de la *Problématique des appareils et des réseaux* se pose alors le problème de l'officialisation ou non des réseaux ou des quasi-appareils et de leur évolution vers les formes d'appareil ou, tout au moins, de leur fonctionnalité par rapport aux appareils, ce qui constitue une question cruciale dans l'étude des rapports entre ces deux formes d'organisation.

Cependant, force est de constater que depuis quelques décennies, la sociétation prend plus d'importance que la sociabilisation, et qu'ainsi cette dernière devient moins complémentaire. En effet, tout se passe comme si les réseaux réussissaient à garder une structure de réseau quand ils se limitent à se coordonner eux-mêmes par contrôles de voisinage, ou encore quand ils se font et se défont au hasard d'activités circonstancielles, écrit Lemieux. Mais, poursuit-il, ils sont enclins à se transformer en quasi-appareils quand ils appuient ou contestent de façon durable d'autres organisations, de façon fonctionnelle ou dysfonctionnelle (1982 : 110). Il sera question, un peu plus loin, de cette forme d'organisation intermédiaire que constituent les quasi-appareils. Dans nos sociétés industrielles, donc, les réseaux correspondent à une certaine structuration de l'univers non marchand, souligne Jean Claude Maestre. L'auteur ajoute que, très probablement, la densité de participation des individus à des réseaux, c'est-à-

dire leur appartenance à des réseaux variés, et l'étendue des réseaux eux-mêmes sont, parmi d'autres, des variables permettant de saisir le potentiel de mobilisation et de demande de participation d'une population et, peut-être, par là, son aptitude au débat démocratique (1979 : 28)¹⁷. Dans cette veine, Lemieux (1979 : 13) dégage l'importance des réseaux dans le processus de la sociabilisation en écrivant que la plupart des êtres humains préfèrent les joies de la relation sociale au plaisir des choses possédées. Dans une telle perspective, le thème du bénévolat peut rappeler la notion de réseau telle que l'a étudiée Barnes (1954) dans l'île de Bremmes. En effet, l'anthropologue démontre l'importance d'une catégorie résiduaire de relations sociales fondées sur la parenté, l'amitié et la classe sociale pour comprendre l'organisation sociale, en dehors du système territorial et industriel.

Aussi, dans un contexte où les enjeux sociaux tentent de se redéfinir, et à travers ce refus de ce que Touraine (1984) appelle les « garants métasociaux de l'ordre social », exprimés par le dépérissement du politique et le désintérêt relatif des citoyens pour les affaires publiques, se greffe pour les individus le désir de créer des réseaux d'entraide. De nouvelles solidarités tentent de compenser un certain retrait de l'État dans le champ des politiques sociales et témoignent de la volonté des individus de reprendre en main leur destinée. Ici, c'est l'expression même du lien social, de l'échange interhumain dont il est question. Mais les êtres humains ne peuvent pas vivre que de sociabilité et chacun de nous appartient à des réseaux et à des organisations constituées. La sociabilisation et la sociétation sont les deux faces de la socialité et elles sont nécessaires à la société (Lemieux, 1982 : 14). Alors, quel genre de liens doivent s'établir entre ces deux formes d'organisation sociale ? Qu'elle est la place et le rôle de l'État vis-à-vis des fluctuations dans la vie et dans la mort des réseaux ? se demande Maestre (1979 : 47). Dans cette optique, l'interrogation que pose la présente étude peut se formuler ainsi : « À l'heure où le champ des politiques sociales est sollicité par des courants contradictoires : le renforcement de l'individualisme d'une part et, d'autre part, la création de nouvelles solidarités, les groupes bénévoles soutenus par l'Église subiront-ils la même transformation que les groupes subventionnés par l'État ? » Mais poursuivons la distinction entre les deux formes d'organisation.

Le mathématicien René Thom propose une classification dichotomique entre deux types de système qu'il met en lumière par la comparaison avec le système de gaz parfait et la montre. Le premier type est celui d'un système qui ne régule pas ses frontières, qui ne présente pas de

morphologie intermédiaire entre le système total et la molécule individuelle, et où l'élimination d'une molécule du système est sans effet sur son comportement global. Il y a une énorme redondance morphologique. En physique, un gaz serait l'exemple d'un tel système. Le deuxième type est caractérisé par un système qui régule sa frontière, qui comporte une échelle intermédiaire entre le système global et l'échelle élémentaire, cette échelle intermédiaire révélant une certaine répétition morphologique et qui, finalement, peut être arrêté par la destruction d'un seul de ses éléments. Une horloge serait l'exemple d'un tel système (Thom, 1974 : 134). Cette dichotomie exprimée par le titulaire de la médaille Fields (1958) ouvre la voie à une distinction entre les notions de réseau et d'appareil.

Ces différences renvoient d'ailleurs à une opposition qu'on retrouve dans un peu toutes les sciences sociales avec Kuhn, 1974 ; Blau et Scott, 1962 ; March et Simon, 1958 ; Crozier, 1963 (Lemieux, 1976 : 39-41). Ainsi un réseau serait une forme non instituée de la relation à autrui, alors qu'un appareil serait l'institutionnalisation des formes de relation à autrui. Ce constat révèle donc des propriétés bien distinctes, d'ailleurs élaborées par Maestre (1979) et Lemieux (1998, 1999). Les grandes distinctions soulignées par ce dernier sont ici présentées.

Les groupes bénévoles, comme les autres ensembles d'acteurs sociaux, sont susceptibles de prendre la forme d'un réseau ou celle d'un appareil¹⁸. Cette opposition entre les réseaux et les hiérarchies ou appareils est de plus en plus répandue en sciences sociales (voir entre autres Scharpf, 1993 et Sérieyx, 1996), le marché étant parfois distingué par les deux autres formes d'organisation.

Dans un groupe qui prend la forme d'un réseau intégral, tous les membres se connaissent et ont des relations directes les uns avec les autres. Il n'y a pas de normes explicites qui régissent l'entrée dans le groupe ou la sortie. Chacun des acteurs peut influencer les décisions du groupe, qui sont de nature collégiale. Le groupe se préoccupe principalement de son milieu interne, où les acteurs cherchent à propager de l'information, mais aussi les marques de leur appartenance commune au groupe, dans des relations de sociabilité. Ces finalités expliquent la plupart des caractéristiques des réseaux et sont renforcées, en retour, par ces caractéristiques.

À l'inverse, quand un groupe prend la forme d'un appareil intégral, non seulement des membres n'ont pas de relations directes entre eux, mais l'entrée dans le groupe, ou encore la sortie, font l'objet de règles explicites. L'autorité est concentrée chez certains membres, sans que les autres puissent influencer les détenteurs de cette autorité. Cela tient principalement au fait que le groupe est tourné surtout vers son environnement externe, qu'il cherche à subordonner ou auquel il est subordonné. Dans un cas comme dans l'autre, les finalités de régulation l'emportent sur celles d'appartenance. Le groupe ayant la forme d'un appareil intégral ne cherche pas tant à propager la transmission de la variété dans son milieu interne qu'à contraindre cette transmission à l'intérieur de lui-même et de lui-même à son milieu externe. Cette contrainte s'appuie sur des règles qui contribuent à l'institutionnalisation du groupe.

Ce sont là les formes extrêmes que prennent les réseaux et les appareils. Dans les faits, les réseaux et les appareils prennent souvent des formes plus mitigées. C'est pourquoi il est utile de distinguer les quasi-réseaux et les quasi-appareils des réseaux intégraux et des appareils intégraux.

Un quasi-réseau est davantage un réseau qu'un appareil, mais il a certains traits qui l'apparentent à un appareil. De même, un quasi-appareil est davantage un appareil qu'un réseau, mais il a des traits qui l'apparentent à un réseau. Ainsi, un groupe de bénévoles, même s'il est principalement un réseau à l'intérieur de lui-même et dans ses relations avec les personnes aidées, est situé dans un environnement qu'il ne peut ignorer. Des relations existent avec des acteurs de cet environnement, dont l'Église ou l'État. Même si elles ne sont pas des relations de subordination, elles font que des transformations s'opèrent à l'intérieur du réseau, qui peuvent lui donner une forme de quasi-réseau où les finalités de régulation se mêlent à celles d'appartenance.

Par rapport à un réseau intégral, un quasi-réseau se distingue en ce que des relations directes n'existent plus entre certains des membres. Même si tous peuvent influencer les décisions du réseau, il y a tendance à ce que l'autorité se concentre entre les mains des dirigeants, surtout pour ce qui est des relations avec l'environnement externe.

Si ces relations avec l'environnement externe en viennent à établir des situations de subordination, avec les finalités de régulation qui s'ensuivent, et que les relations dans le milieu interne en sont contaminées, le groupe pourra même prendre une forme de quasi-appareil, plus hiérarchique que les formes collégiales de réseau intégral ou de quasi-réseau. À la suite d'une telle transformation, le partage devient plus net entre les acteurs qui exercent l'autorité et ceux qui la subissent, des règles se répandent qui contraignent les relations externes mais aussi internes du groupe. Autrement dit, l'institutionnalisation du groupe s'accroît, même si par certains aspects il conserve, à l'interne, des traits caractéristiques des réseaux, dont la propagation de l'information et le maintien du sentiment d'appartenance.

Ces concepts de réseau intégral et de quasi-réseau, d'appareil intégral et de quasi-appareil vont nous servir à traiter de l'évolution des groupes soutenus par l'Église au cours des années 1990.

Quoi qu'il en soit, le problème de l'institutionnalisation semble affecter plusieurs groupes bénévoles. Il ne saurait être question, en ce moment, d'en faire toute l'analyse. Qu'il suffise de nous en tenir à quelques observations. D'abord, il faut signaler que, par ce phénomène, les réseaux adoptent des caractéristiques d'appareils. Ensuite, il apparaît que les groupes bénévoles doivent recourir à l'appareil étatique pour se faire reconnaître et obtenir les ressources financières nécessaires à leur survie. Il semble donc que, par le caractère cumulatif de ses interventions, l'État en arrive à convaincre ces groupes des avantages qu'ils retirent de cette dépendance (Lemieux, 1979 : 348). Or, d'emblée, il apparaît que ce recours à l'autre modifie le paysage organisationnel de ces groupes. Pour séduisant que soit le support reçu, il n'en demeure pas moins qu'il engendre des conséquences qui, évidemment, comportent d'innombrables nuances selon l'ordre des préoccupations. Si la science des réseaux et des appareils rend possible l'étude de formes d'organisation intermédiaire, il y a lieu à présent d'examiner la contribution de cette perspective théorique dans le cas de la présente recherche.

2. *L'approche systémique*

« Celui qui se représente un arbre est forcé de se représenter un ciel ou un fond pour l'y voir se tenir » (1957 : 13). Cette pensée de Paul Valéry, dans son *Introduction à la méthode de*

Léonard de Vinci, invite au voyage des grands ensembles où l'objet à connaître est perçu comme une partie d'un plus grand tout. L'emploi de cette autre approche transdisciplinaire que constitue la systémique, symbolisée par le concept de macroscope dans un livre du même titre de Joël De Rosnay (1975), permet de mieux comprendre et de mieux décrire la complexité du bénévolat comme pratique sociale.

- *La systémique, ce qu'elle est*

La systémique permet de rassembler et d'organiser les connaissances en vue de l'action (De Rosnay, 1975 : 83). L'attitude systémique offre une perspective de saisie des enjeux complexes qui se dégagent du revirement communautaire de l'État — se traduisant par de nouvelles formes d'engagement — dans le domaine de la santé et des services sociaux. Cette approche a le mérite d'englober la totalité des éléments du système étudié ainsi que leurs interactions et leurs interdépendances (p. 83). À cet égard, Le Moigne (1974 : 9) souligne : « Il est aussi important d'identifier l'ensemble, la totalité des éléments et les relations entre les éléments, que d'analyser indépendamment les attributs de chacun d'eux ». Le paradigme systémique s'appuie sur la notion de système qui, selon Weinberg, est : « A way of world looking at the world [...] a set of objects together with relationships between the objects and between their attributes » (1975 : 52). Ce modèle théorique permet de reconnaître les caractères qui distinguent les appareils des réseaux.

D'un point de vue systémique, il semble bien que la différence principale [...] entre les appareils et les réseaux réside dans la notion de constitution d'une organisation, ou encore de la métacoordination de la coordination, celle-ci étant entendue comme un ensemble de contrôles exercés selon certaines finalités (Lemieux, 1982 : 20).

Dans les appareils, poursuit Lemieux (1982 : 21), la coordination se fait par régulation, c'est-à-dire au nom de règles spécialisées, prévues à cette fin, dont sont responsables les autorités de l'appareil. Dans un réseau, personne n'est chargé de la coordination de cette coordination. En somme, le degré d'organisation d'un appareil est plus élevé que celui d'un réseau. Comme il a été fait mention auparavant, certains réseaux adoptent des propriétés d'appareils et ainsi se transforment en quasi-appareils. Les groupes bénévoles œuvrant dans le domaine de la

santé et des services sociaux au Saguenay semblent répondre à la définition de ce système intermédiaire. Cet aspect sera examiné sous peu.

- *L'application de la systémique par le biais du système d'action concret*

Le raisonnement systémique part donc du système et il cherche à faire ressortir les cohérences et les finalités hiérarchisées qui se dégagent des actions individuelles. En tout premier lieu, ce qu'il faut poser, c'est une question qui touche le système et non l'acteur. Il faut voir comment le bénévolat, comme système, est amené à modifier son organisation, tant au plan de sa structure — organigramme — que de son fonctionnement — programme — pour reprendre la terminologie de Daniel Durand (1979 : 9). Pour celui-ci, le concept central de la systémique demeure l'organisation qu'il définit comme « un agencement de relations entre composants ou individus qui produit une nouvelle unité possédant des qualités que n'ont pas ses composants » (p. 9). L'interaction, la totalité et la complexité constituent, pour l'auteur de *La systémique*, les trois autres concepts fondamentaux de cette approche. En somme, le questionnement face au système autorise la révélation des éléments structurels qui conditionnent le comportement des acteurs. Dans la mesure où ce comportement repose sur un minimum de consensus, il s'inscrit dans un contexte de rationalité limitée où compétition et collaboration se chevauchent à travers un processus constant de négociation et de compromis (Morgan, 1986 : 63), contexte souvent alourdi par des divergences en regard même de l'idée de système. En l'occurrence, selon l'expression de Crozier et Friedberg, les groupes bénévoles, pour les fins de la présente recherche, peuvent être considérés comme « un sous-système d'action concret ». Le phénomène du bénévolat, pour sa part, constitue le « système d'action concret ». Les deux sociologues définissent ce dernier :

[...] comme un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux (Crozier et Friedberg, 1977 : 246).

Le système d'action concret ajoute à l'idée de réseau le fait que ce réseau fonctionne selon un modèle particulier qui permet aux acteurs de résoudre les problèmes concrets de la vie de

l'organisation selon les relations habituelles. Celles-ci sont créées, maintenues, entretenues en fonction des intérêts des individus, des contraintes de l'environnement et donc des solutions proposées par les acteurs (Bernoux, 1987 : 136). Il s'agit, en ce moment, d'exposer le modèle systémique dans son ensemble.

3. *La définition et l'opérationnalisation des concepts*

La revue des écrits démontre que les groupes bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux doivent recourir aux appareils d'État et bénéficient, entre autres, d'une subvention de la Régie régionale dans le cadre du programme de soutien à domicile. Qui plus est, il résulte que, pour des raisons d'efficacité, ces groupes bénévoles adoptent une autre forme de système. Existants depuis quelques années déjà, ils voient accroître le nombre de leurs participants et, par leur visée, attestent ou contestent les appareils étatiques ou d'autres organisations. Aussi, les propriétés structurelles se modifient ; l'organisation des membres est prise en charge par des permanents et les rôles des acteurs se spécialisent. Et pourtant, alors que les écrits démontrent une vie associative en pleine expansion, l'essoufflement des personnes qui travaillent dans les groupes subventionnés par l'État a été remarqué. En est-il de même pour les groupes soutenus par l'Église ? Sont-ils entraînés dans une logique d'institutionnalisation ? En effet, une pratique organisée par des règles appelle la transformation d'une structure et peut conduire à la désaffection des bénévoles, comme l'a montré la recherche menée auprès des groupes subventionnés par l'État.

- *Définition et opérationnalisation des concepts*

- a) ***L'institutionnalisation*** peut être comprise comme le processus d'assujettissement d'un groupe à des règles explicites et d'accentuation des relations avec les acteurs publics.

Les lignes de conduite imposées ou choisies font en sorte que ces groupes abandonnent une structure pour en adopter une autre dans laquelle chaque personne peut se trouver dans une série ascendante de pouvoirs ou de situations, et accroître ses relations avec des acteurs publics (incorporation, enregistrement à titre d'organisme de charité, critères à respecter pour l'obtention de subventions, accentuation des relations avec l'environnement).

- b) **Les acteurs publics** sont des entités individuelles (personnes) ou collectives (groupes) qui participent à une entreprise quelconque (les syndicats, les institutions, l'État, etc.).
- c) **Un quasi-appareil** est la forme de système adoptée par les groupes bénévoles — forme intermédiaire entre une structuration hiérarchique et une autre non hiérarchique — qui influence leur organisation et oriente l'usage de leurs ressources. Ce changement structurel a pour effet d'engager les groupes dans un autre mode de fonctionnement et les oblige aussi à donner la préférence à certaines activités (règles constitutionnelles et institutionnelles, régulation des frontières, finalisme des structures, contestation et attestation des appareils étatiques, spécialisation des acteurs, tendance à l'officialisation, évaluation des activités, segmentation des bénéficiaires).
- d) **Un quasi-réseau** est une autre forme de système adoptée par les groupes bénévoles — forme intermédiaire entre une structuration hiérarchique et une autre non hiérarchique — qui influence leur organisation et oriente l'usage de leurs ressources. Ce changement structurel modifie le fonctionnement du groupe (spécialisation de certains acteurs, une tendance à l'officialisation), mais lui permet de garder des caractéristiques qui lui semblent singulières comme les finalités d'appartenance et la liberté d'action.
- e) **Les ressources** peuvent être comprises comme l'ensemble des moyens par lesquels le fonctionnement du groupe est maintenu. La transformation du réseau en quasi-appareil fait en sorte que les groupes doivent adapter les moyens aux nouvelles exigences qui leur incombent. Les moyens médiatisent en ce sens qu'ils relient l'action à la poursuite des buts dans l'accomplissement de leur mission (personnel, bénévoles, budgets, locaux, équipements).
- f) **Le fonctionnement interne** peut être entendu comme l'ensemble des activités exécutées pour atteindre les objectifs du groupe. Ces actions, il va sans dire, ont un impact sur les pratiques bénévoles. L'idée ici exposée sert à montrer que les actions des groupes changent puisque le contexte dans lesquelles elles se déroulent n'est plus le même (recherche de sources de financement, recherche de locaux, rédaction de rapports, gestion du personnel, réunions du conseil d'administration, participation aux tables de

concertation, participation aux campagnes de souscriptions, participation aux regroupements provinciaux).

- g) **Les pratiques bénévoles** sont constituées de l'ensemble des activités orientées vers les bénévoles et les bénéficiaires. En somme, la pratique bénévole s'exerce dans de nouvelles conditions qui marquent une certaine rupture au système de référence (le réseau) qui les encadrerait, il y a quelques années (formation et perfectionnement des bénévoles, activités sociales, valorisation des bénévoles, services offerts aux populations).
- h) **Les contraintes organisationnelles** sont les règles de fonctionnement imposées au sein d'un groupe de bénévoles. Cette notion vise à circonscrire les exigences que les bénévoles rencontrent dans leur pratique depuis les changements qui surviennent à l'intérieur de leur groupe. Ces contraintes peuvent les inciter à repenser leur engagement social, voire les inciter à quitter leur pratique bénévole (processus de sélection, cours de préparation à l'action bénévole, sessions de formation, entente sur la durée de l'engagement, professionnalisation des interventions, règles de conduite, production de rapports, frais reliés à l'exercice bénévole).

Le réaménagement des rapports de régulation entre l'État et les groupes bénévoles favorise l'émergence de ces derniers comme faisant partie des organismes reconnus dans la sphère péripublique. Ainsi, les groupes doivent modifier certaines de leurs pratiques ; dans ce sens, ils doivent se mettre en possession d'autres fonctions, comme celle d'offrir des services bien précis, voire orienter certaines finalités dans le but de répondre aux critères des subventions et des modalités d'exécution. De ce nouveau rôle surgit l'obligation d'investir au plan organisationnel, au détriment parfois des services à rendre ou des droits à défendre. Qu'en est-il des groupes qui ne reçoivent pas de subsides étatiques ? Se voient-ils dans l'obligation de modifier certaines de leurs pratiques ?

Il s'agit ici d'aborder le phénomène du bénévolat en l'analysant comme une action s'insérant dans une structure collective qui, dans la conception néolibérale du développement social, semble adopter une autre forme d'organisation. En effet, dans un ensemble de circonstances qui démontrent la difficulté des institutions publiques d'augmenter les services d'un côté et, de l'autre, le désir des individus de créer des solidarités nouvelles, les réseaux bénévoles

soutenus par l'Église pourront-ils se soustraire à l'adoption d'une nouvelle structure ? Dans le langage des réseaux et des appareils, la question est la suivante : résisteront-ils à une transformation appelée quasi-appareil ? Ce changement aurait pour effet de modifier les rapports entre les acteurs et l'organisation interne et externe des groupes.

B - Une méthodologie

Les structures de la socialité précédemment exposées posent l'objet de la présente étude qui examine comment se développent les réseaux bénévoles au Québec. La stratégie de recherche utilisée repose sur l'approche qualitative. Celle-ci fournit une information ouverte à l'appréciation du phénomène bénévole, et le cadre à partir duquel elle est obtenue se révèle souple. Elle vise à accueillir plus largement le point de vue des acteurs interrogés de même qu'à leur laisser la possibilité de formuler leur opinion sans orienter ou restreindre leurs interrogations à l'avance. À cet égard, nombreux sont les chercheurs qui illustrent l'avantage des méthodes qualitatives quand le phénomène à l'étude se rapporte aux interactions humaines et lorsque la démarche s'inscrit dans une perspective de compréhension (Bodgan et Taylor, 1975 ; Deslauriers, 1989 ; Lapierre, 1982 ; Lincoln et Guba, 1985 ; Skrtic, 1985 ; Van der Maren, 1987 ; Van Maanen, 1983).

1. Les paramètres de l'étude

Délimitation de l'aire territoriale. L'objet de cette recherche peut être circonscrit dans l'espace par l'ensemble de la région du Saguenay. Au-delà de la conurbation Chicoutimi-Jonquière, le territoire comporte 23 municipalités dont les populations varient entre 642 et 61 083 habitants¹⁹. Deux centres locaux de services communautaires (CLSC) desservent cette étendue géographique. Évidemment, si l'on ne peut abstraire les processus sociaux régionaux de leur contexte global, national et international, le portrait de la situation de cette pratique à l'échelle intrarégionale est tracé en mentionnant, s'il le faut, tant les différences que les ressemblances qui pourraient caractériser cette région par rapport à d'autres ensembles sociogéographiques.

Délimitation de la population à l'étude. Les groupes bénévoles à vocation sociale et soutenus par l'Église sont retenus pour les fins de ce propos. Après une sélection faite dans les deux répertoires que sont le bottin du diocèse, le répertoire des ressources de la Régie régionale 02, huit groupes ont été retenus. Le choix des groupes s'est opéré de la manière suivante. Puisque les organismes de maintien à domicile sont tous subventionnés par l'État et qu'il fallait être capable d'établir certains points de comparaison, il a fallu privilégier les groupes soutenus par l'Église dont la mission était concentrée vers l'aide aux démunis. En l'occurrence, ces groupes puisaient leur clientèle auprès d'une population déjà desservie par des groupes subventionnés par l'État ou des institutions publiques et servaient en quelque sorte de relais. Deuxièmement, le choix des groupes s'est opéré sur la base des aspects des réseaux qui, selon Lemieux (1982 : 113), sont préalables à la transformation d'un réseau en quasi-appareil, ce qui fait sans doute une différence dans ce phénomène d'organisation : a) *la durée d'existence* : si l'intervention est brève, il y a moins de chances que le réseau se transforme en quasi-appareil que si l'intervention s'étend sur une période assez longue ; b) *l'envergure* : un petit nombre de participants fait en sorte qu'un réseau a plus de chance de demeurer coarchique²⁰ ; c) *la visée de l'organisme* : lorsqu'un réseau vise à remplacer une organisation constituée, il a davantage tendance à se transformer en quasi-appareil ou même en appareil de remplacement que lorsqu'il n'a pas ce but. Ainsi, en ce qui concerne la présente recherche, huit groupes soutenus par l'Église constituent la population à l'étude à l'intérieur desquels une trentaine de personnes ont été rencontrées (1 coordonnateur, 8 responsables et 23 bénévoles)²¹.

La désignation des bénévoles, quant à elle, s'est faite selon les critères suivants : a) *la durée de l'engagement* : l'appartenance au groupe depuis trois ans ; b) *la participation active* : les bénévoles œuvrent dans le groupe de façon régulière (au moins une fois par mois) depuis les six derniers mois. La technique d'échantillonnage par choix raisonné, aussi appelé non probabiliste, et jugée, par plusieurs auteurs, acceptable en recherche qualitative est par la suite arrêtée (Ferréol et Deubel, 1993 ; Beaud, 1993 ; Deslauriers, 1989). De plus, il y a lieu de préciser que quatre groupes témoins sont sélectionnés afin d'obtenir certains points de comparaison. Il sera alors possible de présenter quelques ressemblances et dissemblances, puis d'interroger les modes d'explication que livrent les personnes consultées à l'égard de leur pratique. Enfin, il faut signaler ici principalement deux classes d'acteurs à rencontrer : a) les

acteurs assurant une fonction de direction au sein de ces groupes bénévoles ; b) les bénévoles qui sont encadrés par ces derniers.

Détermination de la période étudiée. Ce projet se penche sur une décennie, soit de 1987 à 1997, période depuis laquelle le bénévolat connaît un essor particulièrement marqué. Bien sûr, l'action bénévole n'est pas une nouveauté qui serait apparue uniquement comme remède à la récession au début des années quatre-vingt. Néanmoins, sa recrudescence ne paraît pas dissociable de son utilisation inédite, tant pour atténuer les charges de l'État que pour tenter de restructurer l'espace social. De plus, selon plusieurs auteurs, entre autres Laforest et Redjed (1989), c'est une période importante dans le processus de revitalisation des solidarités bénévoles au Québec. L'enquête proprement dite s'est déroulée au cours du printemps 1997 et une vérification a été effectuée au cours du printemps 1999.

2. Les techniques de collecte de données

D'emblée, deux techniques de collecte de données s'imposent pour circonscrire l'observation en premier lieu et, en second lieu, pour orienter le traitement du phénomène étudié : l'analyse documentaire, les entrevues semi-dirigées et le questionnaire. Karl Marx écrit dans *Le Capital* que l'ordre logique n'est pas l'ordre de recherche (1965 : 560). Dans une démarche analytique vouée à comprendre certains phénomènes précis, tout instrument d'interrogation résulte d'un découpage. Celui-ci constitue une façon d'inclure et d'exclure, de tracer une ligne arbitraire qui sert à départager le pertinent de l'accessoire. Questionner est toujours une façon de circonscrire le champ de possibilités d'une réponse et ainsi d'actualiser ce mode de découpage en prenant conscience de la fragilité et des vertus d'une méthode de collecte des données. Il s'agit, en somme, de reconstituer l'ordre logique en donnant quelques outils de compréhension de l'ordre de recherche.

L'analyse documentaire vise à colliger les productions écrites susceptibles de fournir une information pertinente sur le fonctionnement et le développement du bénévolat à tous les niveaux d'information. Il y a lieu ici de distinguer *trois sources de documentation* qui servent à l'analyse : a) les législations et les productions officielles du gouvernement sur ses orientations et les crédits alloués à l'égard du bénévolat ; b) les critères d'évaluation du

ministère impliqué en ce qui a trait au financement des groupes communautaires bénévoles ;
c) les programmes spécifiques d'action — charte de constitution, règles institutionnelles, dépliants publicitaires — que ces groupes eux-mêmes émettent sur leur mode de fonctionnement et sur les objectifs qu'ils poursuivent.

L'entrevue semi-dirigée, par son caractère souple et permissif, favorise l'émergence de données nouvelles ou de nuances à apporter aux connaissances déjà acquises. C'est une technique riche qui permet d'atteindre non seulement les aspects visibles du bénévolat, mais aussi la signification sous-jacente que leur attribuent les acteurs. L'entrevue vise à vérifier si les groupes soutenus par l'Église vivent une transformation de leur structure, c'est-à-dire s'ils passent à une structure plus hiérarchique. Les questions abordées permettent d'obtenir les éléments sur la durée des groupes, des informations relatives aux conditions d'émergence et à leur transformation. Il faut aussi identifier les moyens pris pour réaliser les objectifs fixés, combler le manque de ressources financière et humaines, connaître les activités et le mode de fonctionnement, et faire ressortir les relations avec l'environnement. En regard de cet instrument de collecte des données, Crozier et Friedberg avancent l'argument suivant :

[...] le chercheur consacra donc toujours et nécessairement un temps plus ou moins considérable au recueil d'informations pour des entrevues avec les diverses catégories d'acteurs telles qu'il peut les saisir à travers la connaissance formelle et toujours approximative qu'il peut avoir de son temps (1977 : 409).

Les groupes soutenus par l'Église sont interviewés au cours du printemps 1997. D'autres entrevues se sont déroulées en juin 1999. Pour leur part, les quatre groupes contrôle ont été rencontrés au cours de l'été 1997.

3. *Le procédé et la technique d'analyse*

Les données recueillies sont transcrites en respectant les protocoles d'interrogation. C'est en fonction de cette toile de fond qu'il convient d'apprécier toute une série de faits qui soulignent les actions et les changements dans lesquels s'engage la pratique bénévole. Ce premier traitement permet de connaître le point de vue des dirigeants et leur gestion de l'entraide, d'une part, et d'autre part, celui des bénévoles et de leurs interventions. L'ensemble

de ces observations autorise l'esquisse d'une analyse préliminaire de l'action bénévole dans des secteurs qui ne sont pas conditionnés par l'intervention de l'État. Dans un deuxième temps, les données sont classifiées selon trois mots clés contenus à l'intérieur des perspectives théoriques : l'institutionnalisation, le quasi-appareil et la désaffection. Il est alors possible, à l'aide des indicateurs susmentionnés, de saisir les conséquences de l'évolution des rapports entre l'État et les groupes bénévoles.

Résumons. Le thème du bénévolat est ici analysé à travers la valorisation du rôle de la gratuité au Québec. La socialité ouvre la voie de la compréhension de l'évolution des groupes bénévoles québécois qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux. Or, dans une telle perspective, la systémique suit la trace et complète l'univers d'explication en permettant d'appréhender les relations entre les différents éléments du phénomène. À cet égard, cette recherche tente d'observer les groupes bénévoles à vocation sociale qui sont soutenus par l'Église. La stratégie de recherche utilisée repose sur l'approche qualitative qui appelle l'interrogation d'une quarantaine de personnes : dirigeants et bénévoles. De plus, afin d'enrichir la présente étude, quatre groupes (deux d'entraide et deux philanthropiques) ont été rencontrés. Pour relier l'observation à l'explication, deux instruments de vérification sont retenus : l'analyse documentaire et l'entrevue semi-dirigée qui permettent de circonscrire le champ d'étude aux objectifs qui l'encadrent d'un côté, mais aussi, de saisir l'ensemble des idées et des expériences qu'expriment les diverses catégories d'acteurs face à leur action. La vision des personnes engagées dans cette pratique sociale assujettie à des règles explicites conduit à la vérification des trois énoncés de recherche que coordonnent les concepts d'institutionnalisation, de quasi-appareil et de désaffection. Il est alors possible de saisir concrètement la réalité abstraite que constitue le bénévolat encadré par les groupes qui sont soutenus par l'Église. Mais qu'en pensent les principaux intéressés ? Le point de vue de deux acteurs incontournables dans l'analyse de cette pratique sociale est présenté dans le prochain chapitre.

CHAPITRE III

LES GROUPES SOUTENUS PAR L'ÉGLISE²²

Au Québec, l'Église catholique ne participe aucunement à l'administration des services sociaux. Elle ne reçoit aucun mandat ni aucun appui financier de l'État bien qu'elle soit exempte d'impôts. Son engagement auprès des démunis relève de sa mission (promouvoir la justice sociale, le respect des droits humains et de la dignité de la personne) et demeure sous sa responsabilité financière (Routhier, 1993). Néanmoins, les groupes qu'elle soutient, tout comme les groupes subventionnés par l'État, vivent des changements. Il s'agit alors de montrer ce paysage en pleine mutation et de décrire comment les différentes personnes impliquées évaluent la situation.

A - Les règles de l'action bénévole

D'entrée de jeu, il faut signaler que les groupes soutenus par l'Église qui ont été rencontrés existent depuis au moins cinq ans et ne visent nullement à remplacer une organisation constituée. Ils ne reçoivent aucun mandat de l'État et de ses appareils. Ils ambitionnent plutôt de prolonger certaines œuvres sociales afin d'apporter un secours aux personnes les plus démunies de la société : les ex-psychiatrisés, les ex-criminels, les polytoxicomanes, les socio-affectifs, bref, les exclus, « ceux qui ont une moindre part de tout ce qu'il faut pour survivre » (De Swaan, 1995 : 25). Ces groupes reçoivent un soutien financier des gens d'affaires, de l'Église, des entreprises industrielles ou commerciales et tirent des revenus de la vente de biens et services en provenance des profits réalisés aux comptoirs vestimentaires, aux ateliers de menuiserie, etc. De plus, les municipalités apportent parfois une collaboration en mettant des locaux à la disposition des groupes et ce, à titre gracieux. Le soutien étatique est donc presque nul. À ce propos, voici le point de vue d'un des dirigeants :

Nous ne sommes pas contre les subventions, mais il ne faut pas que l'aide gouvernementale brise nos œuvres. Et il nous appartient de décider de nos priorités d'action. Cela dit, le gouvernement doit verser aux groupes bénévoles certaines sommes, puisque de nouveaux besoins apparaissent.

Cette remarque démontre l'ambivalence, en outre observée chez les groupes subventionnés, face à un État tantôt critiqué pour ses parcimonies, tantôt pour sa sollicitude étouffante. Son intervention est souhaitée, mais à certaines conditions : il faut préserver notre mission et nos priorités d'action. Chez les groupes soutenus par l'Église, l'ambiguïté énoncée se remarque d'une manière précise. La majorité de ceux-ci font appel à différents programmes d'insertion à l'emploi mis sur pied par l'État²³. Cette ressource ne représente toutefois qu'un faible pourcentage du budget (10 %) et des équipes de service puisque les individus qui y participent sont en nombre limité (deux ou trois par groupe). Le recours à ces programmes est justifié par la volonté de faciliter l'intégration sociale des prestataires de la sécurité du revenu tout en assurant une continuité dans les services, ce que les bénévoles ne peuvent pas toujours offrir. Mais, en règle générale, ces groupes refusent d'avoir les mains liées à des organismes subventionnaires et c'est pourquoi aucune autre demande de subsides n'est formulée à l'endroit de l'État et de ses appareils. « Il y a un danger dans le fait d'ouvrir les mains pour ensuite fermer la bouche », proclame un dirigeant. Toutefois, il est intéressant de noter que deux responsables ont signifié leur intention de recourir aux subventions gouvernementales au cours de la prochaine année. La demande croissante de collaboration avec les institutions et la complexité des problèmes sociaux explique le sens de leur démarche. « Notre groupe est rendu à un point tournant et c'est une question de survie ». De l'avis de ce responsable, une gestion plus pointue faciliterait la mise en place d'un nombre croissant d'activités. Mais à l'heure actuelle, qu'en est-il de leur fonctionnement ?

Les requérants sont incorporés en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et quelques fois enregistrés à titre d'organismes de charité²⁴. Ils sont régis par un conseil d'administration chargé des grandes orientations. Mises à part les quelques lignes de conduite sous-jacentes à la gestion des mesures d'insertion à l'emploi, les groupes jouissent d'une grande marge de manœuvre face aux services à rendre : les bénéficiaires ne sont pas visés en fonction des priorités ministérielles, comme ceux qui bénéficient de subsides étatiques, mais en fonction des besoins des individus et de la vocation du groupe.

Cependant, le contexte de la désinstitutionnalisation oblige les groupes bénévoles à élargir leur sphère d'intervention. En effet, depuis les trois dernières années, ils sont de plus en plus sollicités par les institutions publiques telles les centres hospitaliers et les municipalités. Voici quelques-unes des demandes qui leur sont adressées : accueillir des patients présentant

des problèmes de santé mentale qui doivent quitter le centre hospitalier mais qui ne montrent pas de signes évidents d'autonomie²⁵, recevoir, pour la fin de semaine, des résidents du centre de détention, accompagner des bénéficiaires aux prises avec des démarches juridiques, etc. Ces sollicitations obligent la moitié des groupes à élargir leur mission. De plus, la réorganisation des services de santé et des services sociaux ne fait qu'accentuer cette tendance. Bref, il faut venir en aide à ceux qui vivent « au jour le jour, car le lendemain n'offre pas d'espoir », dira le Conseil canadien de développement social (1994 : 3). Ainsi, les groupes sont de plus en plus appelés à jouer un rôle de dépannage et se trouvent placés dans le circuit manifeste des ressources du milieu. Bien sûr, les groupes auraient la possibilité de ne pas répondre aux requêtes qui leur sont présentées puisqu'aucune règle officielle ou mandat ne les y oblige. Cependant, ils acceptent de prendre en considération ces différentes demandes afin d'apaiser la détresse.

Dans l'optique d'une plus grande coopération avec l'État et ses appareils, un effet majeur est apparent pour ces groupes : l'entrée dans une logique d'institutionnalisation. Les conséquences qui en découlent sont prévisibles. Il y a d'abord le débat sur la professionnalisation et la non-professionnalisation des services, en raison de la complexité des problèmes sociaux. Il y a ensuite la menace que soulève la cohabitation des permanents et des salariés occasionnée par l'embauche d'individus participant aux programmes d'insertion à l'emploi. « Je vois apparaître des signes de jalousie plus nombreux depuis qu'il y a des formes différentes de travailleurs dans notre groupe : remarques désobligeantes, attitude d'impatience, présence de clans », livre un dirigeant. Enfin, il y a la difficulté que pose le recrutement de nouveaux membres. L'idée générale qui inspire cette remarque, au point de départ, s'autorise de l'observation des groupes face à la nouvelle réalité avec laquelle ils doivent composer.

Toujours est-il que l'inclination à multiplier les liens avec les acteurs publics de l'environnement amène aussi certains groupes soutenus par l'Église à une rhétorique de résistance, nominalement du moins. En effet, ils résistent à l'idée d'un partenariat plus étroit avec les institutions, craignant l'affaiblissement de leur vocation et l'asymétrie des nouveaux liens : « Nous ne voulons pas être utilisés sans être aussi reconnus ». Les quelques responsables qui acceptent de siéger à des tables de concertation se montrent méfiants ou réservés. Et même si certains groupes ambitionnent, en raison des nombreux besoins

existants, la mise en place de meilleures conditions de stabilité, ils s'inquiètent des conséquences que donne l'accroissement de leur visibilité. Cela dit, tous s'interrogent sur les nouvelles relations qu'il faut à présent nouer. Certes, certains groupes qualifient ces contacts d'agréables, mais il n'en demeure pas moins qu'ils montrent une retenue dans ces expériences de collaboration. Bref, les responsables expriment une volonté ferme de conserver leur indépendance : « Nous voulons prendre part à des projets du milieu, mais tout en gardant notre autonomie, notre liberté et notre identité »²⁶.

Néanmoins, des expériences de coopération se poursuivent. Entre autres, l'accroissement des relations avec les autorités municipales, par le biais des politiques de revalorisation de certains quartiers défavorisés, prend forme dans des projets comme celui de soutenir les démarches pour combattre la criminalité. D'ailleurs, un responsable — préoccupé par la croissance accrue du chômage et les inégalités qui y sont associées — soulève l'intention de transformer progressivement certains organismes de charité en petites et moyennes entreprises (PME). Il s'agit ici de créer des emplois salariés comme base d'intégration socio-économique plutôt que d'entretenir un lien de dépendance par des subventions gouvernementales. Mais ces entreprises posséderont-elles les conditions essentielles à leur réussite ? Quoi qu'il en soit, les initiatives de développement économique communautaire et de la nouvelle économie sociale interpellent ces groupes. En faire le débat ici dépasserait le cadre du propos. Il suffit tout simplement de signaler au passage que la discussion sur l'avenir du tiers secteur émerge également dans les groupes soutenus par l'Église qui, dans cette période de restructuration des services, sont appelés à jouer un rôle de complémentarité, voire de solution de rechange, aux institutions publiques. Il fallait exposer l'idée puisque celle-ci interpelle ceux qui sont au cœur de l'engagement social et qui se préoccupent du sort des pauvres, de la montée du chômage et des injustices qu'il engendre.

Toutefois, malgré tout ce qui vient d'être dit, et en se référant aux critères qui rendent compte de l'institutionnalisation²⁷, il semble possible d'affirmer qu'à l'heure actuelle, la pratique bénévole des groupes soutenus par l'Église est moins sujette à des règles explicites que celle des groupes subventionnés par l'État. Les groupes soutenus par l'Église résistent donc davantage à leur transformation en quasi-appareil. Mais, face aux appels de plus en plus incessants des institutions publiques et des populations, les groupes pourront-ils préserver leurs conduites spécifiques (enracinement dans le milieu, gratuité des services, souplesse de

l'intervention, non-bureaucratisation de leur fonctionnement) et résister à l'adoption d'une organisation plus structurée ? En d'autres termes, pourront-ils continuer d'être des réseaux ?

B - Une structure qui évolue

Tous les groupes soutenus par l'Église qui ont été rencontrés au cours de cette étude possèdent des règles de fonctionnement clairement établies, définies par leur charte respective. À cet égard, ils ont des traits caractéristiques des quasi-appareils. Leur fonctionnement s'inscrit dans un cadre relativement structuré. Dans l'ensemble, les routines de travail sont clairement définies : activités planifiées, normes de sécurité, chaîne téléphonique en cas d'urgence ou de crise. À la différence des appareils, aucune norme explicite ne restreint l'entrée ou la sortie du groupe de la part des bénéficiaires. Ceux-ci sont donc introduits selon le principe de la charité chrétienne, c'est-à-dire que les individus sont acceptés sur le champ, sans conditions et sans qu'aucune carte de membre ne soit exigée. Il n'y a pas cette pratique du refus de l'autre d'une intervention de type corporatiste, dont Henri Lamoureux soulevait le danger (1991 : 189) et qu'il est possible d'observer dans certains groupes bénévoles subventionnés par l'État. L'aide apportée est en regard des besoins identifiés. Ainsi, des actes précis sont posés : donner de la nourriture, fournir un gîte ou des vêtements, offrir un service de soutien à l'intérieur d'un cadre explicite. Les groupes cherchent à contribuer au mieux-être des populations visées en répondant, dans une large mesure, à la satisfaction des besoins primaires. Ils s'efforcent d'offrir une ambiance familiale empreinte d'ouverture, d'accueil, d'entraide qu'un bénévole exprime en ces termes : « Nous cherchons à accueillir les gens en toute simplicité afin qu'ils soient à l'aise. Il s'agit d'appriivoiser l'autre afin que celui-ci puisse trouver un réconfort, revenir sans aucune hésitation. Et ils reviennent, ces oubliés du système », ajoute-t-il.

Bien que la division du travail tende à s'accroître, les bénévoles peuvent assurer plus d'un service à la fois. La diversité des problématiques auxquelles il leur faut répondre est limitée par la fonction même des groupes. La philosophie de base se résume par une grande ouverture sur le milieu et l'autosuffisance des services. Ce n'est pas toujours possible, compte tenu de la vocation des groupes, de réduire l'écart entre la situation de problème telle qu'elle est vécue et la situation idéale. Le bénévole tente alors de combler un besoin précis. L'accent

est mis, d'une part, sur le service à rendre et, d'autre part, sur la qualité des liens. En somme, la relation des acteurs sociaux trouve sa fin en elle-même dans ce qu'on peut nommer la sociabilité.

Les transformations que vivent les groupes soutenus par l'État les amènent à adopter une structure plus hiérarchique, comme il a été ci-avant exposé. Celle-ci engendre des conflits entre les membres du conseil d'administration et les permanents, mais permet d'assurer la continuité des activités. Dans le paysage des groupes soutenus par l'Église, l'enquête n'a pas permis d'identifier des conflits opposant les membres. En l'occurrence, le fonctionnement est assuré par une ou deux personnes, laïcs ou membres de communautés religieuses. Deux groupes seulement sont sous la gouverne d'un permanent salarié, facteur non négligeable dans cette comparaison entre les groupes subventionnés et ceux qui ne le sont pas. La collégialité se développe autour de la tâche que l'on se donne à soi-même, avec le désir d'apporter un secours direct à une personne dans le besoin. Une constance dans la direction assure donc, en règle générale, stabilité et cohésion.

En effet, c'est le responsable qui est à l'origine du processus de décision. Il influence et peut être influencé. « Il donne une couleur au groupe », mentionne un membre. Étant lui-même bénévole, le dirigeant s'investit au même titre que les autres et aucune bataille ne se livre pour l'obtention d'un statut quelconque. Une démocratie dirigée, souple et discrète, basée sur la responsabilisation des bénévoles, semble constituer le principal mode de structuration du pouvoir²⁸. Les groupes sont officiellement administrés par un conseil d'administration, mais la politique de régie interne est définie par le dirigeant qui, toutefois, n'hésite pas à consulter ses membres. Les bénévoles soulignent que leurs opinions et leurs suggestions sont toujours prises en compte. Bref, pour eux, la vision du groupe dépend en grande partie de la personnalité de ce « chef » dont l'amabilité et la délicatesse favorisent le maintien d'un climat bienveillant et permet l'atteinte des objectifs visés. « L'ambiance cordiale qui règne ici ne laisse pas de doute sur la nature chaleureuse du responsable », dira un bénévole. Ainsi, autant que nous avons pu nous en rendre compte, l'entente — qualifiée d'extraordinaire — est due, en grande partie, aux dirigeants. Ces derniers démontrent une grande disponibilité et consacrent aux membres une attention toute particulière. Les activités de gestion et de représentation ne constituant qu'une faible portion de la tâche, le temps consacré aux

pratiques s'en trouve augmenté. Tous ces traits, on l'a vu, sont ceux d'un réseau plutôt que d'un appareil.

Cependant, la complicité qui existe n'élimine pas les obligations qui apparaissent et les problèmes que pose l'intensification des demandes qui proviennent tant du sommet (organisations étatiques) que de la base (populations). La spécialisation des tâches, par exemple, se fait sentir. La réflexion suivante résume le malaise éprouvé : « Les bénévoles demandent de plus en plus de formation, car ils ont peur de ne pas être à la hauteur. Ils se sentent de plus en plus impuissants. Ce n'est pas simple de toujours supporter les maux d'autrui ». Ainsi, la cause de ces groupes, souvent mal écoutée, commence à soulever des remises en question face à leur engagement social délicat et exigeant. La volonté d'une plus grande reconnaissance par le milieu se manifeste aussi, tout comme le rendement devient un facteur de préoccupation. Quoi qu'il en soit, c'est la demande d'utilisation des services par les professionnels des institutions qui confirme, selon eux, une certaine qualité des services²⁹.

Aux considérations déjà présentées s'ajoute un autre trait : le maintien de l'organisation qui encadre la pratique ne devient pas une finalité en soi, phénomène observable et observé dans la majorité des organisations étatiques. Néanmoins, les principales difficultés soulevées par les responsables permettent de dégager des défis que ces groupes auront à relever à court et moyen terme : a) le manque de gratitude la part des institutions : « L'insuffisance de reconnaissance par le milieu me révolte, car l'arrivée des gens dans notre groupe prouve l'échec du circuit régulier » ; b) la vision opposée des dirigeants et des bénévoles en ce qui concerne le recrutement, les premiers faisant confiance à la vie alors que les seconds soulèvent de fortes inquiétudes face à la relève ; c) l'augmentation des demandes ; d) l'alourdissement des clientèles. Ces défis risquent d'entraîner la transformation des groupes en quasi-appareils. L'argumentaire exprimé par un dirigeant plaide en ce sens :

Dans le contexte de la fermeture d'hôpitaux, de rationalisation des dépenses, nous sommes de plus en plus sollicités à offrir des services. Par la suite, il nous faut étendre notre participation en prenant part à des tables de concertation, même si nous ne réussissons pas à voir la place que nous occupons réellement. Bref, notre mission s'est accrue et nous ne pourrons plus continuer à l'exercer de manière traditionnelle.

Cette remarque nous conduit au dilemme principal dans lequel les groupes se sentent enfermés. De prime abord, ils redoutent les organisations étatiques, à tout le moins le rôle que celles-ci sont en train de leur faire jouer. Le changement social qui, entre autres, les amène à recourir à leurs services afin de répondre aux besoins des laissés-pour-compte ne risque-t-il pas de les conduire à l'adoption de la stratégie que l'État développe envers le communautaire et qui consiste à faire reposer sur les réseaux primaires et communautaires l'augmentation de la demande de services sociaux (Lamoureux, 1995 ; Godbout, 1995 ; Groulx, 1995 ; etc.) ? Certes, les responsables disent ne pas sentir d'arrière plan d'idées, le manque de ressources étant, selon eux, l'évidence même. Mais de leur côté, ils sentent une obligation morale d'accueillir ceux que l'exclusion menace et qui sont toujours plus jeunes et plus dépourvus. « Car en tout état de cause, que deviendraient ces individus s'ils devaient essayer un refus de notre part ? » Mais en même temps, ils ont peur d'agrandir le cercle des compressions budgétaires par l'appui qu'ils donnent aux appareils. Comment envisager un tel scénario ? Les groupes estiment que la réponse positive qu'ils apportent aux demandes de collaboration permet aux institutions de respecter leur engagement, ce qu'elles ne pourraient absolument pas faire sans leur soutien. Leur crainte, c'est que l'État tire profit de cette situation en imposant à ces dernières d'autres compressions financières. Une telle répercussion serait pour eux pur non-sens. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils se sentent piégés dans ce désir exprimé d'améliorer les conditions sociales des plus démunis.

Résumons. L'observation des groupes soutenus par l'Église permet de dégager certaines variables qui rendent compte d'un événement particulier : le glissement (à tout le moins le désir) vers une forme d'organisation plus développée — pas chez tous les groupes, mais la moitié du moins —. Le mouvement se manifeste ainsi : désir de recourir aux subventions gouvernementales, aspiration à offrir des services plus spécialisés, recherche d'une plus grande reconnaissance et d'une plus grande visibilité. Mais présentement, c'est trop dire, sans doute, qu'ils choisissent la forme de système quasi-appareil. Ils demeurent plutôt des quasi-réseaux. Toutefois, dans les circonstances actuelles, il devient évident que les groupes sont confrontés non seulement à la limite de leurs ressources physiques et humaines, dans cet appel de plus en plus pressant venant des organisations étatiques, mais aussi aux problèmes que pourrait engendrer l'adoption de caractéristiques propres aux appareils. Car propulsés à l'avant-scène des services de santé et des services sociaux, ils devront déployer des stratégies, voire un ensemble d'activités coordonnées dans le but de répondre aux demandes qui leur

sont adressées, et ce remodelage risque de les entraîner vers un nouveau mode de fonctionnement. Alors, face aux enjeux que pose cette phase de transition, réussiront-ils à garder ceux-là même qui sont essentiels à la réalisation de leur vocation sociale : les bénévoles ?

C - Des bénévoles enthousiastes ?

À présent, quels sont les facteurs qui pourraient expliquer, du moins en partie, le désir d'une pratique bénévole à l'intérieur des groupes soutenus par l'Église ? Car une évidence s'impose : la moitié de ceux-ci peuvent assurer leur action grâce à la continuité de leurs membres, alors que la majorité des groupes subventionnés par l'État connaissent une diminution importante de leurs effectifs. Le thème de la gratuité attirerait-il davantage un enthousiasme plus idéaliste ? La question mérite d'être posée, même s'il ne s'agit pas de dire que la pureté est garantie par la pauvreté des groupes non subventionnés, parce qu'au demeurant, d'innombrables sources de financement privées les abreuvent dans leurs dépenses ordinaires de la quotidienneté.

D'entrée de jeu, signalons que la majorité des groupes soutenus par l'Église jouissent d'une grande popularité dans le milieu, puisqu'ils s'efforcent de répondre aux besoins primaires des malheureux tout en cherchant à faire réagir les populations les plus favorisées. Qui plus est, les tâches demandées aux bénévoles sont ponctuelles, précises et clairement définies. « Nous ne voulons pas user nos bénévoles ; ils viennent exercer leur action pendant un nombre d'heures limité et ils ont le choix du travail à accomplir ». La révélation d'une femme qui a quitté un centre de bénévolat pour se joindre à l'une de ces équipes de bénévoles permet d'identifier d'autres particularités :

Ici, c'est agréable d'œuvrer comme bénévole. Nous travaillons trois heures par semaine, à des périodes fixes et, de plus, il est possible de se faire remplacer si un contretemps surgit. Il est essentiel pour nous, personnes à la retraite, de continuer — et cela malgré notre action sociale — à jouir de notre liberté [...]. Il faut dire aussi que les gens que nous visitons paraissent heureux de l'aide que nous leur apportons.

Ce commentaire démontre que la pratique bénévole s'accommode mal des exigences et des contraintes, telles les revendications des bénéficiaires, la vente des services, les sessions de

formation et de perfectionnement, bref les règles qu'imposent les groupes subventionnés par l'État. Un autre signe distinctif est, selon les responsables de ces groupes, le sentiment favorable qui anime les bénévoles en prenant une part active à la réalisation d'une grande œuvre. Car en plus d'offrir des services directs aux individus dans le besoin, les bénévoles savent que les actions posées rendent possible la création d'un projet collectif. En effet, ils ne sont pas sans savoir que les sommes recueillies dans le cadre de leur travail, par la vente de vêtements ou de cadeaux, rendront possible la construction d'un centre pour les sans-abri ou l'achat d'appareils pour un centre hospitalier. Les bénévoles, selon les responsables, ont ainsi le sentiment qu'au-delà de l'aide concrète, leur engagement social favorise l'exécution de projets d'une plus grande envergure. Ce qui représente pour eux une source de motivation importante³⁰. Ensuite, dans un climat que l'on souhaite familial, ces groupes confèrent une grande valeur à leurs membres. Aussi, un soutien constant, des activités sociales, des soirées de reconnaissance, des attentions particulières (cadeaux, cartes de souhaits, etc.) sont régulièrement offerts aux bénévoles.

Au-delà de ces premières constatations, deux caractéristiques propres à ces groupes apportent un éclairage supplémentaire. Tout d'abord, les bénévoles offrent des services dans un lieu précis et n'ont pas à se déplacer chez les bénéficiaires, contrairement à ceux qui œuvrent dans les groupes subventionnés par l'État. De ce fait, ils sont appelés à côtoyer les responsables régulièrement et à entretenir des liens plus soutenus avec les autres bénévoles de l'organisme, ce qui est une caractéristique des réseaux. Cette particularité renvoie à des questions d'identité et d'appartenance, lesquelles conduisent les bénévoles à demeurer fidèles à une équipe qui partage la même mission. Par la suite, les responsables occupent majoritairement un statut de bénévole, contrairement aux groupes subventionnés à l'intérieur desquels la relation de subordination entre les responsables à statut de salariés et les membres semble problématique. Cette particularité réduit les risques associés à la présence simultanée d'acteurs dont les motivations peuvent être la source de clivage, soit un esprit de convivialité et d'entraide par opposition à un esprit de service (Ramage : 1995). Tous ces traits renvoient à la distinction entre un système en forme de réseau et un autre en forme d'appareil.

Comme nous l'avons dit, les réseaux ont avant tout des finalités d'appartenance alors que les quasi-appareils ont avant tout des finalités de régulation. Ce n'est pas dire que les réseaux de soutien, comme ceux examinés dans le présent article, ne cultivent que les appartenances

entre les bénévoles, et des bénévoles aux bénéficiaires. Ils fournissent aussi des biens et des services aux bénéficiaires, et les bénévoles échangent des informations entre eux. Mais en plus de valoir pour eux-mêmes, ces actions et ces échanges ont aussi et surtout de la valeur parce qu'ils alimentent des liens d'affinité et d'identification qui sont la condition nécessaire des transactions. Chacun des partenaires a le sentiment de recevoir quelque chose de l'autre, en une relation qui les unit davantage qu'elle les sépare. Dans un appareil, au contraire, les transactions ont surtout des finalités de régulation. Elles sont commandées par les dirigeants qui sont en position d'autorité, pour conformer les distributions de ressources à des normes qui définissent des distributions idéales. Les appartenances, d'expressives qu'elles étaient, deviennent instrumentales. À une coordination collégiale succèdent des coordinations plus divisives ou encore plus lâches. Aux yeux des dirigeants, les simples bénévoles et les bénéficiaires valent par la conformité de leur action à des normes. La différenciation ou l'indifférence envahissent un champ de relations où il n'y avait qu'identification (Lemieux, 1998 : 12).

En l'occurrence, l'appartenance à la société et l'inscription dans les rapports qu'elle permet de nouer peuvent constituer un cadre privilégié pour comprendre l'inclination à témoigner une attention à la condition d'autrui. Envisagé sous cet aspect, il semble que la mission même des groupes soutenus par l'Église facilite cette propension à porter un intérêt aux autres. D'ailleurs, la proximité qui se vit à l'intérieur de ces organisations ne semble pas sans conséquence sur l'ambiance positive qui y règne. En effet, les contacts qui s'établissent entre les différents acteurs sociaux (dirigeants, bénévoles et bénéficiaires) offrent la possibilité de rendre service, certes, mais permettent également de nouer des rapports d'amitié. Lorsque l'on sait toute l'importance que les bénévoles accordent à la création de liens et à la bonne entente, il n'est pas surprenant de constater que ces traits apparents prennent une part considérable dans la ligne de conduite des dirigeants et l'appréciation des bénévoles³¹. Au fond, le plaisir d'être ensemble permettrait de maintenir le désir de participation dans le groupe et plus encore fortifier l'action bénévole. Dans cette optique, le mot de Sénèque, écrit en exergue de ce texte, prend alors tout son sens : « La pratique de la bienfaisance constitue le lien le plus puissant de la société humaine »³².

Toutefois, malgré tout ce qui vient d'être dit, un changement graduel semble s'opérer. Des données recueillies auprès de quelques-uns de ces groupes, au cours de l'étude antérieure

déjà citée, avaient laissé voir qu'ils jouissaient d'une grande quiétude en regard du nombre de bénévoles. Qui plus est, les résultats obtenus permettaient de constater qu'ils bénéficiaient d'une liste d'attente. Aujourd'hui, le revirement s'exprime par l'absence de ce surplus chez les uns, et de façon plus évidente encore, une diminution des effectifs chez les autres. En effet, la moitié des groupes rencontrés au cours de l'étude sont confrontés à une réduction du nombre de bénévoles et plusieurs d'entre eux croient que la difficulté de recrutement va se poser de façon plus aiguë au cours des prochaines années. Que se passe-t-il ? Comment expliquer cette fluctuation entre les groupes ?

Selon toute évidence, pour les responsables, deux facteurs en particulier expliquent la difficulté de recrutement : la spécialisation des tâches et l'alourdissement des clientèles. Autant que nous avons pu le constater, les groupes qui ne sont pas confrontés à ces exigences réussissent à maintenir l'intérêt des bénévoles. Et comme il a été dit, ce sont des tâches ponctuelles, faciles, structurées qui semblent plaire aux individus engagés dans la pratique du bénévolat. La liberté de choisir demeure un atout précieux, tout comme l'atmosphère cordiale et la possibilité de créer de nouveaux liens constituent des facteurs essentiels au maintien de la motivation. Or, la lourdeur de la clientèle et le sentiment d'incompétence, voire d'impuissance, qu'elle fait naître rompt le charme des bénévoles et les désorganise à un point tel que certains d'entre eux ont signalé leur intention de quitter leur groupe. Les autres se proposent d'acquérir de plus grandes connaissances afin d'accroître leur efficacité : « Il faut une action empreinte de dévouement, de générosité et d'indulgence, mais un soutien qui se doit aussi d'être valable et profitable ».

Cela dit, la désaffection qui pointe dans le panorama convoque à une certaine prudence puisqu'il a été démontré que le passage à une structure plus organisée — bien que non dramatique en soi — a des répercussions certaines et, qui plus est, semble irréversible. Alors, comment les groupes répondront-ils aux impératifs de changement qui s'amorce ? Disons que la question reste ouverte. Du moins faut-il postuler que le glissement vers une forme plus réglée de structuration des relations sociales avec ce qui s'en suit, une plus grande spécialisation des activités, des pratiques bénévoles plus encadrées, une difficulté accrue dans le maintien et le recrutement de nouveaux membres, guette les groupes bénévoles soutenus par l'Église, à l'entrée dans ce nouveau millénaire.

CHAPITRE IV

LES GROUPES SUBVENTIONNES PAR L'ÉTAT ET LES GROUPES SOUTENUS PAR L'ÉGLISE : UNE DIFFERENCE QUI S'ATTENUE³³

Les groupes bénévoles, qu'ils soient subventionnés par l'État ou soutenus par l'Église, vivent d'importantes transformations. Ce chapitre expose les similitudes et les dissimilitudes qui ont pu être observées entre ces deux formes d'exercice de bénévolat et permet de constater que les particularités de chacune d'elles commencent à s'adoucir. De plus, avec la même grille d'analyse, cette partie tente de montrer comment évoluent d'autres groupes oeuvrant dans le domaine social.

A - Les groupes subventionnés par l'État

Les groupes bénévoles québécois subventionnés par l'État ne peuvent plus demeurer à l'écart des tendances de fond, sans ruptures ni mutations, dès lors qu'ils choisissent de composer avec les contraintes qu'impose le réaménagement de leurs rapports avec l'État. La question qui surgit est la suivante : « Quels sont les effets de l'institutionnalisation — et de la bureaucratisation qui s'y rattache — sur le développement des réseaux sociaux de bénévoles ? » Il s'agit de voir si, dans la ligne d'argumentation retenue, la logique de fonctionnement de l'institution débouche sur la constitution de quasi-appareils. En conséquence, les effectifs bénévoles risquent-ils de diminuer parce qu'ils ne se reconnaissent peut-être plus dans les nouvelles structures du groupe ? Ces questions s'articulent donc autour de trois concepts : institutionnalisation, quasi-appareil, désaffection.

L'institutionnalisation. L'établissement d'une concertation de type partenarial, dans le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, est un facteur parmi d'autres qui encadre la transformation des relations entre l'État et les groupes bénévoles (ceux-ci désignent généralement un ensemble d'individus réunis pour accomplir un travail non rémunéré), tout en cherchant à dénouer ou, plus modestement, à atténuer les effets de la crise. Un souci d'allègement du fardeau financier de l'État, la prise en compte des compressions

budgétaires, la rationalisation des dépenses publiques constituent des variables qui bouleversent la conception providentialiste de gestion des services sociaux. La croyance en la « retraite » de l'État passe par la création d'arrimages multiples avec les groupes bénévoles. Le pouvoir de ces derniers est légitimé par une loi, leur existence soutenue et même stimulée par la sollicitation des dirigeants politiques.

Cette crédibilité additionnelle qu'apportent ces nouveaux rapports à l'État confère aux groupes bénévoles des bénéfices, car par cette alliance, ils accroissent leur visibilité et retirent une capacité d'influence. Leur mission repose à présent sur une logique de transfert des responsabilités et s'accompagne de règles qui encadrent leurs actions (incorporation ou enregistrement à titre d'organisme de charité, critères à respecter pour l'obtention de subventions, bénéficiaires visés en fonction des priorités ministérielles), conséquences qu'illustre le premier tableau. Considérés comme partenaires de l'État et de ses appareils, les groupes bénévoles sont donc des forces de remplacement qui, à la fois, acceptent la reconversion de leurs stratégies afin d'obtenir de meilleures conditions organisationnelles, mais en même temps voient réduire leur droit à déterminer librement les normes auxquelles ils se soumettent.

Instituer peut signifier reconnaître des forces sociales, mais aussi obliger à des pratiques organisées par des lignes de conduite précises. Cependant, l'institutionnalisation dénote non seulement un processus de reconnaissance dans la logique interne d'un groupe, mais aussi l'intensification et l'accroissement des relations avec les autres acteurs de l'espace public (syndicats, institutions publiques, populations, etc.). Le recours à des pratiques de concertation dans le dialogue, entre les instances publiques et les groupes bénévoles, réaffecte la configuration stratégique et crée, entre ces acteurs, des circuits plus manifestes (définition des règles communes, campagne de publicité, reconnaissance, etc.). De plus, les groupes bénévoles sont invités à collaborer, avec les institutions, à l'assainissement des dépenses publiques. Cette situation amène les uns et les autres à des pratiques de collaboration. Il est de première évidence que les groupes bénévoles sont devenus des acteurs névralgiques, à l'occasion essentiels, dans leur milieu (présence au conseil d'administration des institutions publiques, participation à des tables de consultation, intervention lors de colloques et de séminaires, etc.). Cette forme de concertation, qui renverse les antagonismes d'autrefois, structure aujourd'hui des coalitions surprenantes avec l'État, ses appareils et la

population en général. Au reste, l'on peut conclure à une certaine compatibilité des visions, à tout le moins à des stratégies de survie consécutives à la crise. Par la mise en œuvre de certaines tactiques, les choix s'opèrent et les propositions s'adaptent dans une volonté d'assurer les services. Alors surgit la question suivante : comment l'adoption de ce caractère officiel influence-t-elle le mode de gestion et d'organisation de la pratique bénévole ?

La transformation en quasi-appareil. Les réseaux cherchent à s'officialiser et à obtenir, de l'État et de ses appareils, une reconnaissance. L'atteinte de tels objectifs suppose, au préalable, la mise en place de normes précises : a) règles constitutionnelles et institutionnelles ; b) régulation des frontières — émission de cartes de membres — ; c) finalisme des structures — le maintien de l'organisation devient une fin — ; d) contestation et attestation des appareils étatiques. Ces changements imposent l'adoption d'une structure permanente. Celle-ci appelle la spécialisation des acteurs dans des rôles précis, voire dans des postes d'autorité, ce qui n'est pas sans effet sur le fonctionnement des groupes en dehors de l'organisation comme au-dedans. Ainsi, de l'extérieur s'observent une tendance à l'officialisation, au surplus, un désir d'accroître l'efficacité. Effectivement, pour continuer à offrir des services, les groupes bénévoles mettent en place de meilleures conditions de stabilité et procèdent à l'évaluation de leurs activités avec une acuité sans précédent. Ces facteurs constituent un atout précieux lorsque l'existence même de l'organisation devient une finalité à rejoindre. De plus, le rôle de sous-traitants auquel les groupes sont confrontés n'est pas étranger à la segmentation des bénéficiaires. En effet, les nombreux services rendus et la diversité des problématiques rencontrées conduisent ceux-ci à diviser l'aide à apporter : support psychologique, réconfort téléphonique, accompagnement, soins personnels, intégration à des activités de loisirs ou d'éducation de groupe. Toutefois, de l'intérieur, la mise en place d'une structure permanente isole les membres du groupe, fait perdre un intérêt à certains bénévoles et entraîne un désengagement.

En l'occurrence, le travail d'élaboration de projets, de détermination des opérations et de fixation des priorités d'action est laissé aux permanents. Le temps consacré par ces derniers à l'organisation du groupe leur donne une compétence sur l'évolution des projets et leur accorde une crédibilité dans le milieu. De plus, l'ensemble des informations dont ils disposent augmente la connaissance des dossiers à l'étude. Tout se passe comme si certains bénévoles refusaient de commenter des sujets dont ils connaissent peu la teneur. L'écart dans

la disponibilité d'information qui différencie les uns et les autres, notamment les permanents et les bénévoles, donne à ces derniers l'impression de ratifier des décisions déjà prises. Le langage et les modes pratiques entre ces deux catégories d'intervenants diffèrent et peuvent conduire à l'isolement de certains acteurs. D'un côté, les bénévoles se sentent moins touchés par l'évolution du groupe ; du moins est-ce à cette conclusion qu'aboutit la présente enquête, sans toutefois qu'elle ait permis de sonder les cœurs et les reins de tous et chacun. Les permanents, pour leur part, semblent confinés à une certaine solitude. Ces circonstances interpellent tous et chacun dans leur propre devenir.

Ainsi, propulsés à l'avant-scène des services de santé et des services sociaux, les groupes bénévoles déploient des stratégies, voire un ensemble d'activités coordonnées dans le but de répondre aux demandes d'aide qui leur sont adressées. De plus, l'évolution de leurs rapports avec l'État les entraîne vers une sorte d'institutionnalisation, comme il a été ci-avant exposé. Ce phénomène tend à transformer ces réseaux en quasi-appareils et les destine à offrir aux populations une gamme toujours plus variée de services. Dans ce contexte, il faut poursuivre l'interrogation, l'élargir sous un nouvel angle en se demandant comment les nouveaux cadres de gestion de l'action bénévole incitent celui qui intervient à revoir la perception de son geste, sinon à redéfinir les modes de transcription sociale de sa *bene volens*.

La désaffection. Les changements structurels qui surviennent au sein des groupes modifient moins l'existence du bénévolat que les cadres de son accomplissement. En somme, la pratique bénévole s'effectue dans de nouvelles conditions qui marquent une rupture au système de référence (le réseau) qui les encadrait il y a quelques années. Entre autres, les bénévoles se voient imposer de nouvelles formalités dans l'exercice de leur pratique : processus de sélection, cours de préparation à l'action bénévole, sessions de formation, entente sur la durée de l'engagement, professionnalisation des interventions, règles de conduite, production de rapports, frais reliés à l'exercice bénévole. Ces contraintes peuvent conduire à une désaffection. Celle-ci se produit lorsqu'un bénévole doute de sa pratique, diminue ou encore cesse sa participation à l'intérieur du groupe dans lequel il œuvre.

Si instituer est reconnaître des formes sociales et contraindre est obliger à des règles de fonctionnement, ne peut-on pas dire que l'aspiration à maximiser le rendement comporte une menace virtuelle de contre-productivité, dès lors que la lourdeur des mécanismes mis en

place risque d'avoir des effets dissuasifs ? La lecture des chiffres invite ici à soutenir le contraire, puisque l'ensemble des personnes interrogées ont renouvelé leur intention de continuer à œuvrer au sein du groupe, malgré les contraintes posées par les institutions. Toutefois, si plusieurs bénévoles sont plutôt enclins à vouloir persister dans la pratique bénévole, en dépit de la transformation des groupes, un déclin de la séduction pour une spontanéité qui se modifie en s'institutionnalisant et une diminution relative des effectifs se remarquent dans plusieurs groupes bénévoles.

En effet, la majorité des groupes rencontrés ont connu, au cours des trois dernières années précédant l'enquête, une diminution de 20 % de leurs membres. Qui plus est, ces groupes ne pourraient pas répondre à l'ensemble des demandes d'aide qui leur sont adressées sans la présence de participants (prestataires de la sécurité du revenu) aux programmes d'employabilité mis sur pied par l'État. Dénouement surprenant puisque plusieurs études révèlent des signes évidents de la montée spectaculaire du bénévolat (augmentation des effectifs bénévoles et du nombre d'heures consacrées à leur pratique, accroissement des subventions gouvernementales aux organismes bénévoles, multiplication des centres d'action bénévole, etc.). Ainsi, le renouvellement des membres et la pratique de recrutement posent problème. À long terme, une extrapolation de tendance laisse entrevoir de sérieuses difficultés pour les groupes si cette question n'est pas résolue dans les prochaines années. Il faut peut-être comprendre qu'il y a une relation entre la désaffection et l'institutionnalisation, puisque les groupes semblent gagner en organisation ce qu'ils perdent dans les possibilités d'assurer la relève.

L'institutionnalisation, la transformation en quasi-appareil, la désaffection, voilà trois indicateurs qui rendent compte de l'évolution des groupes bénévoles qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux au Québec. Ils permettent de saisir les changements survenus au cours des dernières années, de donner, somme toute, un aperçu des répercussions qu'engendre la revalorisation du rôle sociopolitique de la gratuité au Québec. Certes, le bénévolat — *benevolus*, du latin *bene*, « bien » et *volo*, je « veux » — dont le substantif fut d'ailleurs honoré par le dictionnaire Robert il y a à peine vingt ans, ne représente pas en soi une nouveauté. L'inédit tient à la remise en question des rapports entre les différents agents de la vie en société qu'il provoque.

B - Les groupes soutenus par l'Église

À ce stade de notre propos, il y a lieu de rappeler un élément important présenté dans un chapitre antérieur concernant deux traits particuliers caractérisant les groupes soutenus par l'Église. Tout d'abord, les bénévoles offrent des services dans un lieu précis et n'ont pas à se déplacer chez les bénéficiaires, contrairement à ceux qui œuvrent dans les groupes subventionnés par l'État. De ce fait, ils sont appelés à côtoyer les responsables régulièrement et à entretenir des liens plus soutenus avec les autres bénévoles de l'organisme. Par la suite, les responsables occupent majoritairement un statut de bénévole, contrairement aux groupes subventionnés à l'intérieur desquels la relation de subordination entre les responsables à statut de salariés et les membres semble problématique. Cela étant dit, les données ici exposées révèlent les similitudes et les dissimilitudes entre les groupes subventionnés par l'État et les groupes soutenus par l'Église en regard des trois concepts clés étudiés : institutionnalisation, quasi-appareil, désaffection.

L'institutionnalisation. Tous les groupes soutenus par l'Église fonctionnent sous une forme juridique spécifique enregistrée auprès des autorités gouvernementales. Ils possèdent une charte comportant des statuts et des règlements bien définis. Ce sont les membres du conseil d'administration qui décident des grandes orientations du groupe. À la différence des quasi-appareils, les groupes soutenus par l'Église interviennent sur la base de la charité chrétienne et accueillent toutes les personnes qui font appel à leurs services. Les problématiques auxquelles ils répondent sont multiples dans la plupart des cas. Néanmoins, un fait intéressant est à signaler. Tous les groupes sont confrontés à des demandes de plus en plus pressantes en provenance des institutions publiques.

Les groupes ne reçoivent pas de subventions gouvernementales bien que la majorité (6/8) participe à des programmes d'employabilité. Et selon les responsables, cette tendance va se maintenir puisque les problèmes sociaux sont considérables. Un d'entre eux envisage de faire une demande de subvention à la Régie régionale au cours de la prochaine année. « Cette somme assurerait la stabilité de notre groupe qui est au prise avec de multiples demandes », dira-t-il. Quant aux relations avec les autres acteurs publics de l'environnement, elles ne cessent de s'intensifier. « Avec le virage ambulatoire, la pression augmente afin que nous puissions offrir différents services à la communauté ». Toutefois, bien que démontrant une

volonté ferme de conserver leur indépendance, cinq responsables des groupes qualifient ces rapports relativement nouveaux de relations de courtoisie sans plus. Ils perçoivent une certaine méfiance venant des quasi-appareils (groupes subventionnés par l'État). Les trois autres groupes émettent des réserves face à l'asymétrie de ces liens. Quoi qu'il en soit, tous demeurent méfiants ou réservés quand il s'agit de siéger à différentes tables sectorielles.

La mise en œuvre de solidarités diverses marque une permanence des idéaux et des comportements humains. Mais ce n'est pas par hasard qu'au cours des années quatre-vingt-dix, le bénévolat occupe l'avant-scène. Alors que continue de fermenter le rêve d'une juste répartition des richesses, on découvre aujourd'hui, de façon palpable, les menaces de chômage — danger potentiel pour une fraction importante de la population — et les malaises qu'il soulève : l'insécurité, la précarité, l'angoisse de l'avenir, etc. Au terme de cette spirale, l'emploi pose un véritable défi aux sociétés actuelles. Comment aider l'homme à ne plus être prisonnier des circonstances comme d'une fatalité, afin qu'il puisse se prémunir contre les risques qui le menacent ? La fragilisation et la précarisation de l'emploi ont des répercussions directes sur la pauvreté et les autres problèmes qu'elle engendre. « Et comment refuser l'aide que l'on nous réclame, lorsque notre mission est de secourir autrui ? », demande un responsable.

Néanmoins, en se référant aux critères qui rendent compte de l'institutionnalisation, dans le cadre de recherches effectuées auprès des groupes subventionnés par l'État (incorporation, bénéficiaires visés en fonction des priorités ministérielles, critères à respecter pour l'obtention des subventions, accentuation des relations avec les autres acteurs publics de l'environnement), il semble possible d'affirmer qu'à l'heure actuelle, la pratique bénévole des groupes soutenus par l'Église est moins sujette à des règles explicites que celle des groupes subventionnés par l'État.

Le tableau 3 montre que les groupes soutenus par l'Église semblent moins entraînés dans une logique d'institutionnalisation. Mais face aux appels de plus en plus incessants des institutions publiques et des populations, pourront-ils préserver leurs conduites spécifiques (enracinement dans le milieu, gratuité des services, souplesse de l'intervention, non-bureaucratisme de leur fonctionnement) et résister à l'adoption d'une organisation plus structurée ? En d'autres termes, pourront-ils continuer d'être des réseaux ?

Tableau 3

I n s t i t u t i o n n a l i s a t i o n	
<i>Groupes subventionnés par l'État</i>	<i>Groupes soutenus par l'Église</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Incorporation ou enregistrement à titre d'organisme de charité • Bénéficiaires visés en fonction des priorités ministérielles • Critères à respecter pour l'obtention des subventions • Accentuation des relations entre les groupes et les acteurs de l'espace public 	<ul style="list-style-type: none"> • ✓ • • • ✓

La transformation en quasi-appareil. Tous les groupes rencontrés possèdent des règles de fonctionnement clairement établies auxquelles doivent se soumettre les bénévoles (tableau 4). Celles-ci sont définies dans les chartes respectives et les règlements de fonctionnement. À ce titre, les groupes soutenus par l'Église vivent le même degré d'organisation que les groupes soutenus par l'État. Cependant, il n'existe aucune règle formelle pour l'accès au groupe ou la sortie. L'objectif de régulation des frontières est atteint par des moyens informels. Par exemple, la majorité des groupes (6/8) opère selon une certaine sélection des bénévoles. Celle-ci prend souvent la forme de parrainage. La déstabilisation observée dans les quasi-appareils est absente du paysage des groupes soutenus par l'Église. Différence notable que l'on peut attribuer à une existence presque complète des exigences étatiques au sein de ces derniers.

L'étude n'a pas permis d'identifier des conflits opposant les responsables et les membres du conseil d'administration. Et puisque la majorité des responsables occupent un statut de bénévole, on note une bonne entente entre ces deux acteurs sociaux. L'esprit d'équipe est très développé et tous les bénévoles partagent la mission du groupe qui les accueille. En somme, aucun des groupes soutenus par l'Église que nous avons observés ne vit l'aller-retour

perpétuel de la contestation ou de l'attestation des appareils étatiques. Et chacun fait preuve de prudence lorsqu'il s'agit de collaborer un tant soit peu avec les institutions publiques ou l'État.

Les acteurs, pour leur part, vivent une certaine spécialisation de leurs tâches, mais une nuance reste bien présente. Elle s'observe par une certaine fluidité des frontières, en d'autres mots, par une hiérarchie souple. La vision des groupes dépend en grande partie de la personnalité du responsable et la presque la totalité des bénévoles soulignent que leur opinion et leurs suggestions sont toujours prises en compte. La reconnaissance par les appareils, lorsqu'elle est présente, se fait par le biais de moyens peu organisés comme peuvent l'être les pressions directes auprès d'individus. On note un faible usage des médias, contrairement à ce qui se passe dans les quasi-appareils. Si l'objectif de permanence et d'efficacité transparaît dans le discours de quelques responsables, il est davantage ciblé par l'usage des programmes d'employabilité et l'opportunité d'y associer la création d'emplois salariés.

Tableau 4

Transformation en quasi-appareil	
<i>Groupes subventionnés par l'État</i>	<i>Groupes soutenus par l'Église</i>
• Règles constitutionnelles et institutionnelles	• ✓
• Régulation des frontières	•
• Finalisme des structures	•
• Contestation et attestation étatique	•
• Spécialisation des acteurs	• ✓
• Tendance à l'officialisation	• ✓
• Segmentation des services	• ✓
• Évaluation des activités	•

Tous les groupes soutenus par l'Église ont tendance à diviser leurs services mais ce, à des degrés divers. Les actions qu'ils proposent sont perçues à titre de sous-traitance par les

appareils et les quasi-appareils. Toutefois, la segmentation des services est beaucoup moins élevée que dans les groupes subventionnés par l'État. La division du travail tend à s'accroître bien qu'il soit très fréquent que les bénévoles offrent plus d'un service à la fois aux bénéficiaires. La plupart des responsables démontrent une volonté ferme de préserver l'approche globale qui les caractérise et qu'ils définissent par une ambiance familiale. Mais en ce qui a trait à l'évaluation des activités, un très faible niveau d'organisation est en place. Pas un seul groupe ne tient d'évaluation formelle des services offerts par les bénévoles. Par contre tous s'emploient à la compilation de données quantitatives internes quant au nombre d'heures de bénévoles annuel et le nombre de bénéficiaires rejoins.

Ainsi donc, sur le plan des structures, la seule similitude qu'il est possible d'observer demeure la présence de règles institutionnelles et constitutionnelles. En ce qui concerne les activités, certaines ressemblances apparaissent : a) la spécialisation des acteurs, b) la tendance à l'officialisation, c) la segmentation des bénéficiaires. Mais ces inclinations sont, pour le moment du moins, beaucoup moins prononcées que dans les groupes subventionnés par l'État.

La désaffection. Les formalités imposées aux bénévoles qui désirent intervenir à l'intérieur de des groupes soutenus par l'Église sont moins nombreuses que celles prescrites dans les groupes subventionnés par l'État (tableau 5). Par exemple, les cours de préparation à l'action bénévole sont ici remplacés par un encadrement constant et une grande disponibilité de la part des responsables. Néanmoins, on remarque une tendance à offrir certaines formations pendant la durée de l'engagement. Mais contrairement à ce que l'on peut examiner dans les quasi-appareils, celles-ci sont largement souhaitées et même suggérées par les bénévoles. Alors, l'assistance à ces cours ou à ces activités (colloques, séminaires, stages, etc.) n'est pas perçue comme une contrainte. En terminant, signalons qu'aucune entente sur la durée n'est prise au début de l'engagement. Les bénévoles jouissent d'une grande liberté en ce qui concerne le temps consacré à leur action et le genre de travail qu'ils souhaitent exercer.

Sur le plan des pratiques, deux similitudes s'observent entre les deux formes de bénévolat, c'est-à-dire celui qui est subventionné et celui qui ne l'est pas. La première concerne la professionnalisation des interventions et la division du travail. Toutefois, il est intéressant de noter que ce changement semble davantage accepté dans les groupes soutenus par l'Église et,

de ce fait, le mouvement n'opère pas de pressions négatives sur les bénévoles. Pour ces derniers, la professionnalisation des interventions augmente le sentiment de compétence tout comme la division du travail respecte leurs affinités. Quant aux règles de conduite, elles sont propres à chaque groupe et largement acceptées par les membres. Cependant, aucun bénévole n'a l'obligation de produire un rapport sur ses activités. Ce qui semble très apprécié. Quant aux frais liés à l'exercice de sa pratique, ils sont minimes ou inexistant³⁴.

Tableau 5

Désaffection	
<i>Groupes subventionnés par l'État</i>	<i>Groupes soutenus par l'Église</i>
• Processus de sélection	•
• Cours de préparation à l'action bénévole	•
• Sessions de formation	• ✓
• Entente sur la durée de l'engagement	•
• Professionnalisation des interventions	• ✓
• Division du travail	• ✓
• Règles de conduite	•
• Frais liés à l'exercice bénévole	• ✓

Au chapitre des connexions, il n'y a aucune ressemblance entre les groupes soutenus par l'Église et ceux qui sont subventionnés par l'État. Comme il existe très peu de salariés et que ceux-ci agissent aussi comme bénévoles, on ne remarque pas de conflits entre le conseil d'administration et les permanents. C'est une grande cohésion qui caractérise ces groupes. Si les bénévoles des quasi-appareils accordent du crédit à une certaine forme de rémunération, ici tous les gens rencontrés portent des jugements assez sévères sur le développement de ce phénomène. Dans un certain sens, ils craignent que l'argent affecte la pureté de l'intention et la candeur du geste. Plusieurs d'entre eux considèrent l'acceptation d'une rémunération comme une dénaturalisation du bénévolat lui-même. Un autre trait distinctif est la disponibilité des dirigeants. Ce facteur est très important dans l'observation de ces groupes. Pour les bénévoles, celle-ci se vit de trois façons particulières : reconnaissance, soutien,

manifestations particulières. Le temps que les responsables consacrent aux membres apparaît essentiel, voire capital, dans l'évaluation positive que les bénévoles font de leur groupe.

À l'inverse des quasi-appareils où la responsabilité du recrutement relève de la permanence, les groupes soutenus par l'Église font appel aux bénévoles eux-mêmes. Ceux-ci transforment cette responsabilité en lien d'appartenance, c'est-à-dire que le recrutement se fait sur la base du circuit intimiste. Il n'y pas d'activités officielles de recrutement et ainsi l'énergie requise à cette tâche est partagée par l'ensemble des membres. Cette façon de procéder semble porteuse d'avenir si l'on tient compte des données recueillies par la dernière enquête de Statistique Canada. En effet, celle-ci révèle que la possibilité de joindre ses amis à l'intérieur d'un groupe représente un facteur de motivation pour 25 % des bénévoles (1999 : 40).

La complexification des problématiques sociales incite les bénévoles à prendre part à des sessions de formation afin de développer leurs habilités en relation d'aide. Une plus grande professionnalisation est ainsi souhaitée afin d'accroître l'efficacité des services rendus. De plus, afin de respecter les compétences de chacun des membres se dessine alors une certaine division du travail.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les groupes bénévoles soutenus par l'Église, compte tenu des nouvelles nécessités qui se présentent dans l'aide à autrui, sont à repenser leur fonctionnement ou encore davantage sont à modifier leurs pratiques. Il devient de plus en plus difficile de se maintenir dans une structure de réseau. À preuve, une relance faite auprès de quelques-uns de ces groupes au cours du mois de juin 1999 a permis de constater ce qui suit. Afin d'accroître leur capacité d'accueil, deux groupes ont dû déménager dans de plus grands espaces et ont doublé leur nombre de participants à des programmes d'employabilité. L'augmentation de personnes salariées assure une stabilité et une plus grande efficacité. À tout événement, selon les responsables, il n'était plus possible de faire reposer le fonctionnement du groupe uniquement sur des ressources bénévoles. Les nombreuses exigences semblaient d'ailleurs les éloigner de leur engagement. Essoufflés par la tâche à accomplir, plusieurs avaient d'ailleurs déserté. Actuellement, ces deux groupes font appel à la Régie régionale des services de santé et des services sociaux afin d'obtenir des subventions tout en orientant le travail des bénévoles vers des tâches moins spécialisées telles l'accompagnement et l'écoute. Point n'est besoin d'ajouter que les contacts avec le réseau

institutionnel se sont accentués et que ces groupes jouissent d'une plus grande crédibilité dans leur milieu. En somme, ils n'ont pu demeurer des quasi-réseaux, ils ont glissé dans la forme de structure appelée quasi-appareil.

C - Les groupes contrôle : groupes philanthropiques et d'entraide

Les résultats antérieurement exposés jettent un éclairage sur le mouvement qui anime les groupes soutenus par l'Église depuis les dernières années. Ils nous permettent d'avancer que la pratique bénévole, pour la moitié d'entre eux, subit le même type de transformations que les groupes subventionnés par l'État, bien qu'on puisse relever plusieurs particularités. Dans le souci d'élargir notre univers de référence, il semblait pertinent d'appliquer la même grille d'analyse à d'autres formes de pratique bénévole. Cette initiative, conduite en parallèle avec la démarche centrale de notre propos, permet de montrer comment ils fonctionnent et s'ils diffèrent des groupes subventionnés par l'État ou soutenus par l'Église. Bien qu'on ne puisse envisager, de toute évidence, l'établissement d'une comparaison exhaustive, ce qui reviendrait à faire une autre recherche pour vérifier celle que l'on développe dans ces pages — la limitation des facteurs comparés, son inégalité quantitative au chapitre de l'échantillonnage (quatre groupes : deux philanthropique et deux d'entraide) — l'examen de ces groupes n'empêche pas pour autant de contribuer à mieux cerner la valeur relative de la démonstration. Néanmoins, il convient d'ores et déjà de révéler certaines différences et ressemblances entre les termes de la comparaison.

L'institutionnalisation. D'entrée de jeu, il faut signaler que trois de ces groupes ont une histoire riche et longue de plusieurs décennies, et que sur la base de ce premier critère, ils présentent certaines similitudes avec les résultats relatifs aux deux formes de pratique bénévole ci-avant exposées. Depuis leur origine, ils évoluent tous dans une structure incorporée. Néanmoins, l'un d'eux (groupe d'entraide) connaît des pressions et vit des tensions sur la question de transformation de sa structure de fonctionnement dans une forme plus organisée³⁵. En regard des bénéficiaires, les activités des groupes ne sont pas conditionnées par les priorités ministérielles puisqu'ils ne reçoivent aucune subvention de l'État. Cependant, la multiplication des liens avec les acteurs publics de l'environnement pousse deux d'entre eux (un philanthropique, un d'entraide) à adopter certaines orientations qui émanent des appareils. Sur ce plan, ils développent des activités qui témoignent de la

présence des institutions. Par exemple, un groupe d'entraide, dont l'expertise était traditionnellement réservée au support parental, augmente sa présence dans le milieu par le biais de collaborations diverses avec un groupe de policières, un centre de prévention du suicide, la Direction de la protection de la jeunesse, un centre hospitalier, etc. Pour l'autre, les nouveaux liens se traduisent depuis trois ans par des protocoles d'ententes formelles avec les autorités municipales afin d'offrir des services à la communauté : l'engagement dans des résidences pour personnes âgées, soutien financier à différents organismes, transferts de cas aux CLSC et aux commissions scolaires.

Les deux autres groupes, pour leur part, tentent, voire résistent à l'accroissement des relations avec l'environnement en précisant qu'ils souhaitent demeurer maîtres de leurs actions et de leurs décisions. Leurs contacts avec l'extérieur sont de nature informationnelle et se limitent au partage de renseignements ou de connaissances touchant certaines problématiques sociales. Pour ces deux groupes, il appert que ni la fréquence ni la nature des relations n'ont subi de changements au cours des dernières années.

La transformation en quasi-appareil. Les deux groupes philanthropiques connaissent une structure beaucoup plus rigide que celle des groupes d'entraide : les règles constitutionnelles et institutionnelles s'inscrivent dans un haut niveau de hiérarchie et le finalisme des structures est un élément moteur de la cohésion du groupe. Ces deux caractéristiques ne sont pas apparues dans les groupes d'entraide.

Toutefois, une similitude avec les groupes subventionnés par l'État s'observe sur le plan de d'un critère précis. En effet, pour ces quatre groupes, la régulation des frontières est l'objet de mesures spécifiques par lesquelles les membres sont introduits. Ces derniers doivent se soumettre à une série de procédures d'adhésion. Pour les groupes philanthropiques, elles sont les suivantes : carte de membre comportant une cotisation annuelle, obligation d'une présence dans les activités de promotion, de la vente de produits et de l'engagement dans les organismes du milieu. Pour leur part, les personnes désireuses de se joindre au groupe d'entraide doivent se plier à une session de formation avant d'être acceptées comme membres actifs. Toutefois, pour aucun de ces groupes la contestation et l'attestation des appareils étatiques ne font l'objet de revendications.

Examinons à présent le fonctionnement de ces groupes. Deux d'entre eux (un d'entraide, un philanthropique) connaissent une évolution sur le plan de la spécialisation des acteurs, bien que cette tendance apparaisse plus accentuée chez le groupe philanthropique. Cela étant, la segmentation des bénéficiaires touche progressivement ces deux groupes. Celle-ci se manifeste par un virage relativement récent pour le groupe philanthropique dans le choix de concentrer le soutien au milieu, plutôt que de « saupoudrer ou diluer l'aide », par l'identification d'une œuvre maîtresse (fondation hospitalière). Dans une tendance identique, le groupe d'entraide tend à concentrer son expertise du côté de la toxicomanie.

Dans les deux autres groupes, il est difficile de parler de la spécialisation des acteurs. En fait, pour l'un d'eux, les rôles officiels sont exercés par des membres, mais aucun n'est tenu de se présenter aux postes de direction et ceux qui acceptent le font par intérêt personnel pour une durée de deux ans. À l'intérieur de l'autre groupe (groupe d'entraide), les décisions sont prises par tous les membres et ceux qui occupent une fonction particulière le font pour une période de six mois maximum. Cependant, aucune évaluation des activités ni aucune tendance à l'officialisation n'est remarquée à l'intérieur des quatre groupes.

La désaffection. Tous les groupes rencontrés ont un processus de sélection clairement défini et, pour deux d'entre eux, les groupes philanthropiques, il est considérablement ritualisé³⁶. Qui plus est, il est possible d'observer, chez trois d'entre eux, une tendance à augmenter la formation offerte aux bénévoles : ateliers animés par des professionnels de la santé, colloques, conférences, congrès, etc. Pour deux des groupes (un philanthropique, un d'entraide), la professionnalisation des interventions et la division du travail sont bien présentes. Par ce changement, ces groupes cherchent à accroître la compétence de leurs membres.

Mais au juste, qu'en est-il du recrutement ? La majorité des groupes (trois sur quatre) connaissent des difficultés à ce chapitre. Pour le premier d'entre eux, ce sont les critères de sélection qui empêchent de nouvelles recrues. Le second, quant à lui, croit que le contexte économique actuel rend plus difficile l'accès à son groupe, d'un côté, et que de l'autre, la mission même du groupe ne semble plus attirer les jeunes. Selon ce responsable, ces derniers seraient davantage attirés par un engagement concret et précis dans leur communauté et seraient moins friands de prestige social que certains de leurs aînés³⁷. Il faut dire que

l'investissement financier exigé pour l'adhésion à ce groupe philanthropique s'élève au-delà de 1000 \$ annuellement. Pour le troisième groupe, les difficultés de recrutement sont principalement dues à l'alourdissement des problématiques sociales. Les bénévoles se disent actuellement dépassés par l'ampleur des problèmes auxquels ils sont confrontés (toxicomanie, délinquance et criminalité, problèmes de santé mentale, etc.). L'épuisement et l'essoufflement sont les raisons les plus souvent exprimées, en regard de la difficulté d'ajouter de nouveaux membres. Et plus que jamais, les membres de ce groupe espèrent un recours aux ressources institutionnelles afin d'accroître l'efficacité de leurs services.

Il est donc possible, à la lumière des informations recueillies auprès de quatre dirigeants de ces groupes et du témoignage de cinq bénévoles, de rendre compte de certaines particularités et de transformations qui semblent s'opérer à l'intérieur de cette pratique du bénévolat.

1. La première caractéristique concerne les groupes philanthropiques et les groupes d'entraide, et se présente par l'absence d'une permanence salariée. En effet, les responsables et les membres réguliers partagent le statut de bénévole³⁸.
2. Ces groupes bénéficient de contacts réguliers avec les autres groupes de la communauté qui interviennent dans des problématiques similaires. Ces relations sont effectives par l'intermédiaire de gens qui assument ce rôle officiellement. La liaison qu'entretiennent ces groupes avec les autres groupes s'intègre dans leur mission qu'ils appliquent en essayant de conserver un certain contrôle sur leur uniformité. En effet, ces échanges laissent place aux particularités de chacun d'eux. Les responsables affirment ainsi leur autonomie.
3. Le désir d'accroître l'efficacité des services incite un des deux groupes d'entraide à accroître ses relations avec les autres acteurs publics de l'environnement.
4. Devant l'ampleur des pressions externes, l'autre groupe d'entraide résiste à élargir sa mission. Mais cette résistance ne fait pas l'unanimité. Il s'ensuit de nombreuses discussions au sein des membres.

5. Trois groupes connaissent de sérieux problèmes au plan de la rétention et du recrutement, situation qui atteignait un seuil critique. Essoufflement et épuisement sont des mots qui sont souvent exprimés par les bénévoles et les responsables. Ce dernier point n'est pas sans intérêt puisqu'il rejoint les conclusions des groupes subventionnés par l'État et ceux soutenus par l'Église.

Certes, une analyse plus poussée auprès d'un échantillon plus vaste pourrait permettre d'établir d'autres traits de comparaison. Néanmoins, l'observation effectuée auprès de ces groupes a permis d'établir certains liens de comparaison. Bien qu'elle n'épuise pas tout le sujet et ne traite pas à fond toutes les ressemblances et les dissimilarités qui pourraient se rencontrer, elle n'en constitue pas moins une piste de réflexion pour des recherches ultérieures.

Au-delà de toutes les observations, une question surgit. Malgré l'augmentation du nombre de bénévoles au Canada depuis les dix dernières années, comment expliquer que les groupes du Québec, qu'ils soient subventionnés par l'État ou soutenus par l'Église, vivent de sérieuses difficultés de recrutement ? Cette observation semble se faire également sentir chez des groupes d'entraide et des groupes philanthropique. Sans pouvoir apporter tout l'éventail des éclaircissements, il est possible d'identifier, à la lumière des données recueillies dans les recherches précitées (Robichaud, 1994, 1998), des facteurs qui semblent ralentir la pratique bénévole à l'entrée dans ce nouveau millénaire.

Le tableau 6 montre que plusieurs facteurs semblent ralentir ou contraindre l'engagement bénévole. Aussi, une attention toute particulière sera apportée à ceux qui sont les plus marquants. Le manque de temps (le travail des deux conjoints, l'éducation des enfants, le soin à apporter aux parents malades, etc.) est un facteur dont il faudra tenir compte au cours des prochaines années lorsqu'il sera question d'aborder le thème du recrutement. À cet effet, la dernière enquête de Statistique Canada annonce que le nombre de bénévoles s'est accru au cours des dix dernières années, mais que le nombre annuel moyen d'heures fournies par les bénévoles a diminué (1999 : 29). Comment tenir compte de cette nouvelle réalité ? En se tournant vers ceux qui ont un peu plus de disponibilité : les jeunes et les nouveaux retraités. Les premiers, selon la dernière enquête de Statistique Canada, veulent offrir de l'aide à autrui en vue d'acquérir des connaissances et de développer des habilités. « Bien que le temps libre

ne fait pas nécessairement le bénévole » (Prouteau, 1997), plusieurs retraités, pour leur part, cherchent à s'engager. Ces remarques nous conduisent à un autre point essentiel, soit celui de l'information. En effet, bien que cela puisse surprendre, plusieurs personnes ne connaissent pas les besoins des groupes bénévoles en matière de ressources humaines ou ne savent tout simplement pas comment adhérer à l'organisation. Bref, les responsables devront déployer de l'énergie afin de s'enquérir de tous les facteurs qui peuvent constituer un attrait à l'engagement.

Tableau 6

Le recrutement des bénévoles	
LES FACTEURS INHIBITIFS	
<ul style="list-style-type: none"> • Les exigences liées à la famille (éclatement, jeunes enfants) • La recomposition des familles • Le travail des deux conjoints • La précarisation de l'emploi • Les nouvelles exigences du marché du travail • La peur de l'engagement • La population vieillissante • Le désaccord de l'entourage immédiat 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exigence des bénéficiaires • Les relations conflictuelles entre les membres du conseil d'administration et les dirigeants • Les nombreuses sollicitations • Le coût relié à la pratique bénévole • Le manque d'information et de publicité • La spécialisation du bénévolat et les exigences qui s'y rattachent • La crainte de prendre la place des travailleurs

Le temps que les dirigeants consacrent aux bénévoles et la reconnaissance exprimée envers ces derniers représentent de puissants facteurs de motivation (tableau 7). Il faut donc être attentif pour jauger la pertinence de relations harmonieuses entre les dirigeants et les bénévoles. Les témoignages de respect, de reconnaissance et l'hommage rendu au cours d'activités spéciales constituent également, pour les bénévoles, un facteur susceptible de favoriser l'engagement social³⁹. Tout comme la profondeur des liens sociaux accroît le désir d'une pratique à l'intérieur d'un groupe. D'ailleurs, le partage de sentiments comme ciment de la socialité a été soulevé par maints auteurs. Il est constitutif de toute la sociologie elle-même qui, d'Émile Durkheim à Georges Gurwitsch, pour ne citer que ceux-là, ont démontré que la société n'est rien d'autre qu'une fabrique de relations qui s'expriment dans une plénitude infinie de manifestations dont le bénévolat est peut-être finalement la base. Car pour être ensemble, il faut nécessairement se fonder sur une logique de partage d'échanges

réciroques, jamais réductibles à ce qui est exclusivement monnayable. Le sentiment d'appartenance au groupe constitue donc, pour plusieurs, une source de stimulation importante dans leur engagement. Vincent Lemieux ne disait-il pas : « La plupart des êtres humains préfèrent les joies de la relation sociale au plaisir des choses possédées » (1986 : 143).

Tableau 7

Le recrutement des bénévoles	
LES FACTEURS INCITATIFS	
<ul style="list-style-type: none"> • Le sentiment d'appartenance • La possibilité de se faire des amis • La portée sociale de l'engagement • Le rêve d'une société plus juste • L'encouragement des proches • La valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le support accordé dans l'exercice de ses fonctions • La liberté dans le travail • La souplesse dans l'horaire • La reconnaissance des bénéficiaires • La compensation financière accordée pour les dépenses effectuées (essence)

page blanche

CONCLUSION⁴⁰

La crise actuelle crée une interdépendance entre les collectivités locales et politiques. Dans cette optique, plusieurs études permettent d'observer une réduction de l'écart entre ce qui caractérise les institutions publiques et les groupes bénévoles qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux (Robichaud, 1998 ; Lamoureux, 1991 ; Laforest et Redjed, 1989 ; etc.). Qui plus est, ces derniers réalisent que le développement du rôle de service leur donne un certain contrôle, permet de réaliser certaines activités et d'en créer de nouvelles. Cette conjoncture qui, en soi, apporte un dynamisme renouvelé peut-elle servir de prétexte pour remettre en cause le principe du partage collectif des risques sociaux ? Les circonstances présentes ouvrent la voie au développement des solidarités de voisinage ; mais toutes les communautés ne disposent pas de moyens analogues pour organiser leurs ressources et agir comme partenaires de l'État. En effet, les groupes bénévoles mettent en place des mécanismes pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Congruent avec les problèmes concrets, il n'en demeure pas moins que l'arrangement des services varie d'un quartier à l'autre. En effet, tous les groupes ne jouissent pas de la même infrastructure financière leur permettant de se construire une assise particulière. Certains groupes démontrent une plus grande capacité à défendre leur budget et leur complémentarité avec les institutions. D'autres, par contre, sont plus vulnérables et dépendants des limites qu'imposent l'État et ses appareils, ou davantage restreints aux autres sources de financement, que celles-ci proviennent du secteur privé ou de l'Église.

Sur la base de ce constat, il est possible de postuler que cette diversité dans l'organisation du travail bénévole peut conduire à des iniquités, à tout le moins à des disparités, entre les milieux. L'efficacité des uns à offrir une gamme variée de services se conjugue avec l'impossibilité des autres à donner une forme d'aide précise. Ces propriétés peuvent contribuer à l'augmentation des écarts qui séparent déjà les communautés en matière de soins et produire ainsi une instabilité, voire un déséquilibre, chez le bénéficiaire qui reçoit l'expression de la bonté. Néanmoins, de nouvelles perspectives se développent sur la façon de s'entraider.

En effet, au fil des dernières années, les groupes bénévoles, qu'ils soient subventionnés par l'État ou soutenus par l'Église, se sont taillé une place stratégique dans les services à la collectivité. Leur originalité dans le panorama social contemporain réside moins dans la prétention de pouvoir contribuer à des changements que dans le soutien actif des individus en difficulté. Ils font alors face à un double défi : se doter de structures pour offrir des services et orienter continuellement ces mêmes structures sur leur mission qui est celle de secourir autrui. Ainsi, pour gérer les conditions de stabilité de leurs pratiques, les solidarités bénévoles sont enclines à se transformer en organisations plus hiérarchisées⁴¹. Bien sûr, « il y a toujours des propriétés d'appareil dans les réseaux, comme d'ailleurs il y a toujours des propriétés de réseau dans les appareils ou entre les appareils. Ce qui est une façon de dire que l'opposition entre la liberté et la contrainte est inhérente à tous les systèmes sociaux », souligne Vincent Lemieux (1999). Mais la question qui se pose est la suivante : « En adoptant une structure plus hiérarchique, les groupes pourront-ils conserver les caractéristiques qui leur sont propres tels un enracinement dans le milieu, une approche holistique et intimiste, une flexibilité dans leur fonctionnement, une souplesse dans l'intervention ? » Car le danger qui guette les organisations plus structurées n'est-il pas de reproduire en elles-mêmes les défauts des institutions qu'elles contestent (Lemieux, 1982) ?

Quoi qu'il en soit, la situation présente soulève des impasses, même si les groupes ont le mérite d'offrir des services et de porter attention à la condition des plus démunis. Aussi, dans le paysage québécois, la position des groupes oscille entre ceux qui, désespérés, décrètent une récupération et ceux dont l'inclination première consiste à surnager entre la contrainte et le consentement. « Nous ne savons pas comment traverser cette crise », dira une dirigeante. « Les exigences d'efficacité, de rentabilité, de spécialisation des tâches ne sont pas toujours compatibles avec la réalité communautaire ». Il ne faut pas oublier que la majorité des groupes doivent accomplir leur travail avec de modestes revenus et que le financement demeure toujours incertain. De plus, ces derniers demeurent confrontés à une diminution de leurs effectifs bénévoles, alors que paradoxalement les demandes de services sont en progression constante. Alors, le cœur finit par s'épuiser. Aussi, impuissance, désenchantement, appréhension et accablement transpercent leur discours. Bref, pour plusieurs groupes rencontrés, l'avenir autorise peu d'espoir.

Cela étant dit, la démonstration opérée dans ce texte n'a pas été conçue pour prendre parti dans la polarisation des interprétations entre la résistance ou l'abandon à l'État. Plutôt, la contribution de l'interrogation menée a dû cibler l'ambition plus modeste d'éclairer les processus de passage d'une conception de la pratique bénévole à une autre. Ainsi, elle a voulu rendre compte d'une évolution par laquelle la construction des solidarités devint, au cours des dix dernières années, encline à se transformer de réseaux sociaux en organisations structurées (hiérarchie, permanence, accentuation des rapports avec les acteurs publics, etc.). De plus, dans l'étude des fonctions et des modes d'encadrement de la pratique bénévole en cette décennie quatre-vingt-dix, il a suffi de réfléchir principalement non pas au sens du phénomène, mais aux modalités de sa pratique, bref aux usages et non pas aux symboles. En l'occurrence, l'objectif de cette étude n'a jamais été, rappelons-le, d'embrasser toutes les dimensions de cette pratique sociale, mais de la réduire délibérément à un angle de perspective, à un point de vue, ce qui n'est jamais qu'un point de vue.

Une seconde limite tient au choix des groupes retenus pour cette recherche. Il faut comprendre que le présent propos s'inscrit dans l'analyse des transformations des réseaux bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux. Ainsi, le découpage sélectif de l'objet d'étude fait perdre en extension conceptuelle ce que l'on gagne en compréhension. Or, le bénévolat se déploie dans des sphères diverses qui n'éliminent pas ses caractéristiques spécifiques comme sa définition l'inspire. Toutefois, cette étude, bien que modeste, peut s'avérer un apport pour saisir les conséquences de l'institutionnalisation des réseaux. Mais la réalité du bénévolat n'est pas réductible à la logique d'un système. Des réseaux complexes, des relations informelles et des fils anonymes tissent également la trame de la pratique bénévole. Solidarité et complémentarité des relations humaines : telles paraissent être les caractéristiques des réseaux. Et au-delà de ces tendances, ils démontrent une autre particularité, soit celle d'atténuer les inégalités.

Toutefois, la comparaison réalisée entre les groupes subventionnés par l'État et ceux soutenus par l'Église montre que peu d'entre eux réussissent à garder une structure de réseau. Le contexte actuel (virage ambulatoire, désinstitutionnalisation, vieillissement de la population, reconfiguration des services de santé et des services sociaux) commande de nouvelles exigences. Malgré les pressions exercées par le milieu, certains d'entre eux réussissent néanmoins à garantir et à élargir leurs pratiques. En effet, ceux qui résistent à la

transformation de leur structure semblent avoir plus de facilité à garder leurs bénévoles. Ces groupes orientent leurs membres sur la mission même qui les unit tout en leur apportant une attention particulière. Liberté dans le travail, plaisir d'être ensemble, possibilité de nouer des liens colorent leur engagement. Et de plus, ils ont la ferme conviction que « l'univers nous aide toujours à nous battre pour nos rêves », comme le dit si bien le poète Paulo Coelho (1994 : 204).

Notes

- ¹ Certaines idées émises dans ce texte se retrouvent dans l'ouvrage intitulé : *Le Bénévolat. Entre le cœur et la raison* (Robichaud, 1998).
- ² Les groupes bénévoles sont ici définis comme des collectifs fondés sur le travail non rémunéré des membres.
- ³ D'entrée de jeu, faut-il signaler la grande pauvreté des écrits scientifiques directement rattachés à la présente recherche sur le bénévolat au sein des groupes non subventionnés par l'État. C'est pourquoi les réflexions étudiées proviennent de perspectives multiples à l'intérieur du champ des sciences humaines, principalement de la science politique.
- ⁴ Celui que l'on décrit comme l'un des plus importants penseurs et écrivains québécois de la seconde moitié du XX^e siècle est décédé le 3 mai 1997 (Gérald Leblanc, *La Presse*, 4 mai 1997).
- ⁵ Selon l'Association des praticiens de service social en milieu de santé du Québec, le virage ambulatoire est défini comme un changement important de direction du système de santé québécois orienté vers des personnes pouvant se déplacer... Il signifie également le passage de l'utilisation de services institutionnalisés à des services assurés de façon prépondérante près du milieu de vie de la personne, avec des infrastructures plus légères.
- ⁶ À ce sujet, De Swaan nous invite aussi à voir Palmer, 1986 et Krieger, 1986.
- ⁷ Un numéro thématique de la revue *Service social* (vol. 41, n^o 2, 1992) présente des articles de plusieurs auteurs (Doré, Caillouette, Bozzini et Bourgault, Bélanger, Vaillancourt, Bergeron et Lemieux) qui font le bilan des réformes ayant été entreprises dans le domaine de la santé et des services sociaux depuis les vingt-cinq dernières années.
- ⁸ Pour un examen en profondeur du rapport Rochon, voir les articles de Laforest *et al.*, 1989 ; Godbout, 1987 ; Lesemann, 1988 ; Robert, 1989.
- ⁹ Pour une analyse plus exhaustive, voir le *Gérontophile* de l'automne 1996, vol. 18, n^o 4. L'ensemble de ce numéro traite du virage ambulatoire et montre la position de plusieurs acteurs.
- ¹⁰ Un emploi bénévole représente une participation à un organisme.
- ¹¹ « ... cette organisation s'adresse à ceux qui croient à une force supérieure. Et aussi, évidemment, ils ne réussissent pas toujours » (Godbout, 1987 : 27).

- ¹² Pour une critique du mouvement des Alcooliques anonymes, voir l'article de Amnon J. Suissa, *Alcoolisme, boire contrôlé et abstinence : fondements scientifiques et enjeux sociaux* in *Psychotropes*, vol. 4, n° 3, 1998.
- ¹³ Pour sa part, Proulx (1988) fait référence à la faiblesse d'un corpus théorique alors que Barnes (1972) émet l'idée d'une jungle terminologique.
- ¹⁴ Selon les auteurs White et Breiger (1976), l'utilisation de la métaphore que constitue l'expression « réseau social » remonte au moins au sociologue Simmel et à l'école allemande de sociologie du début du siècle.
- ¹⁵ À ce propos, voir les auteurs suivants: Mitchell, 1969, 1974 ; Barnes, 1972 ; Whitten et Wolfe 1973 ; Lemieux, 1976a ; Moreno, 1954.
- ¹⁶ Les auteurs Blau et Scott (1962) montrent qu'il est impossible de comprendre la nature de l'organisation formelle si l'on néglige d'étudier les relations informelles qu'elle secrète. Inversement, on ne peut comprendre les organisations informelles si on ne les rapporte pas à l'organisation formelle où elles se développent.
- ¹⁷ L'étude des réseaux s'est orientée vers trois voies principales de recherche : la forme, la structure, la fonctionnalité.
- ¹⁸ Sur les notions de réseau et d'appareil, voir Vincent Lemieux (1982, 1997, 1999).
- ¹⁹ Le territoire québécois est composé de 1477 municipalités. Cette information a été obtenue au ministère des Affaires municipales le 12 août 1992.
- ²⁰ Laswell et Kaplan (1950) désignent par ce terme une structure de relations d'influence égalitaire, où le pouvoir exercé dans une direction équivaut à celui appliqué dans l'autre direction.
- ²¹ Lofland et Lofland (1984 : 62) soutiennent que les recherches recourant à l'entrevue intensive recueillent habituellement entre 20 et 50 entrevues, centrées autour d'une dizaine de points et de sous-questions. Selon les auteurs, ce nombre est généralement suffisant pour avoir une bonne connaissance d'un milieu.
- ²² Ces données ont mené à l'écriture de l'article qui suit : *Les groupes soutenus par l'Église au Québec : des quasi-appareils ou des quasi-réseaux?* qui paraîtra dans la *Revue suisse de sociologie* (Robichaud, Lemieux et Duplain, 2000).
- ²³ Ces programmes sont offerts aux prestataires de la sécurité du revenu. Ils visent à favoriser chez les participants l'acquisition d'attitudes et d'habitudes de travail afin de maintenir ou de développer leur employabilité tout en permettant l'acquisition de notions et d'expériences sur le marché du travail (voir Robichaud, 1995).
- ²⁴ Au Québec, le nombre d'organismes de charité est estimé à 15 000 — dont 8 400 sont enregistrés — (voir Mailhot, 1991, 87).
- ²⁵ Des auteurs soulignent aussi cet aspect et montrent que des patients en santé mentale sont pris en charge par les refuges pour itinérants et même les prisons (voir, entre autres, Gagné, 1996 ; Garant, 1985).
- ²⁶ Cette aspiration, directement reliée au phénomène de multiplication des liens avec les acteurs publics, plonge ces groupes dans un climat d'inquiétude, lequel peut être associé au dilemme vécu par les groupes subventionnés : l'indépendance à conserver malgré les règles qu'imposent leurs nouveaux rapports avec l'État et ses appareils.
- ²⁷ Dans la recherche effectuée auprès des groupes subventionnés par l'État et déjà citée, les critères qui vont suivre ont servi à l'opérationnalisation du concept d'institutionnalisation : incorporation, bénéficiaires

visés en fonction des priorités ministérielles, critères à respecter pour l'obtention des subventions, accentuation des relations avec les autres acteurs publics de l'environnement. D'autres dynamiques, bien sûr, peuvent entraîner le mouvement d'institutionnalisation. Une dynamique externe comme les pressions exercées par les populations afin de recevoir plus de services, une dynamique interne telle une plus grande organisation, par exemple. Mais le phénomène étudié l'a été sous l'angle spécifique des réaménagements corrélatifs des rapports entre l'État et les groupes bénévoles et a fait ressortir les enjeux que cette transformation a occasionnés (voir Robichaud, 1996).

- ²⁸ Confronté à des problèmes antérieurs liés à un fonctionnement trop drastique, un responsable tente d'assouplir son autorité.
- ²⁹ En ce qui concerne la place occupée par les bénévoles dans le travail social, les auteurs Claude Bovay et Jean-Pierre Tabin soulignent que des études réalisées tant en Suisse que dans différents pays permettent de dégager trois tendances dominantes : le développement de l'action sociale orienté vers la professionnalisation ; les activités des bénévoles soumises à un encadrement professionnel ; l'orientation des activités du bénévolat social au service des intérêts des pouvoirs publics (1998, 47).
- ³⁰ Les autres facteurs de motivation les plus exprimés sont les suivants : nouer des liens, se sentir utile, apporter un peu de bonheur aux autres, rendre ce qu'on a reçu, occuper son temps libre.
- ³¹ Lors de la recherche menée auprès des groupes subventionnés par l'État (enquête déjà citée) certaines bénévoles avaient signaler leur intention de quitter leur groupe en raison de conflits qui existaient entre les membres du conseil d'administration et les permanents. Pour la majorité des bénévoles rencontrés, dans les groupes subventionnés ou soutenus par l'Église, la possibilité de créer de nouvelles solidarités et d'agir dans une ambiance bienveillante demeure un atout essentiel à la poursuite de leur engagement.
- ³² François Préchac, qui a établi et traduit le texte de Sénèque *Des Bienfaits*, écrit que par ce mot le philosophe marque toute l'importance du sujet. « L'homme est fait pour vivre en société [...] sa raison d'être est le bien commun [...] il réalise sa nature par les bienfaits » (1972, 10).
- ³³ Une première version de ce chapitre paraîtra dans la *Revue Intervenção social* : Les formes de l'échange bénévole au Québec (Robichaud et Lemieux, 2000).
- ³⁴ La dernière enquête de Statistique Canada sur le bénévolat révèle que le coût financier associé à l'action bénévole constitue un obstacle pour 13 % des gens qui s'impliquent et 18 % pour ceux qui ne prennent aucune engagement (1999 : 40-41).
- ³⁵ La personne responsable de ce groupe évoque la présence d'un climat de confrontation lors des dernières assemblées générales.
- ³⁶ Ce critère est en révision pour un de ces groupes qui a de plus en plus de difficulté à recruter des membres.
- ³⁷ À cet égard, la dernière enquête de Statistique Canada sur le don (1999 : 43) est éclairante. Elle montre que les motivations des jeunes se révèlent différentes de celles des bénévoles en général. Ils ont fortement tendance à pratiquer le bénévolat dans le but d'augmenter leurs chances de trouver un emploi (54 %), d'explorer leurs propres capacités (68 %) et d'utiliser leurs compétences et leurs capacités (82 %), comme il a été vu antérieurement.
- ³⁸ Cette caractéristique présente au sein des groupes soutenus par l'Église apparaissait comme un élément significatif du « succès relatif » de ces derniers. Cependant, force est de constater que cette remarque ne trouve aucune application dans l'analyse des groupes contrôle.

- ³⁹ Rappelons à cet égard que le fait de suivre des amis qui prennent part à une activité bénévole constitue un moyen de recrutement pour 25 % des gens interrogés lors de l'enquête sur le don menée par Statistique Canada (1999).
- ⁴⁰ Certaines données émises dans cette conclusion se retrouvent dans l'ouvrage *Le bénévolat. Entre le cœur et la raison* (Robichaud, 1998).
- ⁴¹ Il y a quelques années à peine, les groupes soutenus par l'Église résistaient à ce changement (Robichaud, 1994). Aujourd'hui, devant l'ampleur des problèmes sociaux, le financement de l'État et un fonctionnement plus hiérarchique sont perçus comme la seule façon de maintenir l'organisation et d'offrir les services nécessaires aux personnes dans le besoin. D'ailleurs, cette tendance commence à s'observer chez les groupes d'entraide et les groupes philanthropiques.